

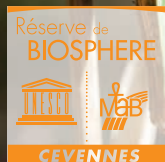


Parc national  
des Cévennes



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes



# Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de l'établissement public du Parc national des Cévennes pour l'année 2016.

Pour notre plus grande satisfaction, onze communes qui n'avaient pas adhéré à la charte en 2014 ont décidé de rejoindre le Parc national, ce qui porte le taux d'adhésion des collectivités au projet du territoire de 76 % à 84 %. Le conseil d'administration de l'établissement Parc a été renouvelé et j'ai eu l'honneur pour la deuxième fois d'en être élu président. Un nouveau conseil scientifique a été nommé avec à sa tête Catherine Cibien, directrice de l'association Mab France.

Plusieurs étapes importantes sur le chemin d'une « Réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes » ont été franchies : une convention a été signée avec les syndicats d'électricité du Gard et de la Lozère pour garantir un soutien à l'amélioration des équipements d'éclairage public dans les collectivités du territoire en mobilisant des fonds européens. La première campagne de mesures de la qualité du ciel nocturne menée sur le territoire a été très encourageante, mettant en évidence des résultats proches de ceux des meilleurs sites européens.

Autres temps forts, les chantiers de construction de cinq cabanes pastorales ont été lancés grâce à un important financement européen obtenu par l'établissement. Ces hébergements répondent à la demande des groupements pastoraux et témoignent de l'engagement de l'établissement pour la pérennité de l'élevage sur ce territoire. Ce ne sont là que quelques exemples de l'action de l'établissement public en 2016 que je vous invite à découvrir plus en détails dans les pages qui suivent.

**Henri Couderc**

*Président du conseil d'administration*

p3

Les temps forts  
de l'année 2016



## Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

<b>Produire et diffuser les connaissances</b>	p.9
Connaissance	p.9
Recherche	p.12
<b>Protéger et restaurer</b>	p.14
Surveillance du territoire	p.14
Espèces et milieux	p.16
Patrimoine culturel et paysager	p.18
<b>Accompagner le développement durable</b>	p.19
Pastoralisme	p.19
Agriculture	p.21
Sylviculture	p.23
<b>Tourisme et activités de pleine nature</b>	p.25
Chasse	p.30
Architecture, urbanisme	p.31
Artisanat et activités économiques	p.33
Eau	p.34
Transition énergétique et changements climatiques	p.35
Les Trophées du Parc national	p.35
<b>Faire connaître et accueillir</b>	p.36
Education au développement durable du public scolaire	p.36
Sensibilisation et communication pour le grand public	p.37
Structures d'accueil	p.39

p9

p45

Zoom sur  
quelques dossiers  
importants sur  
le territoire



p41

Le pilotage  
des politiques

p48

Le budget





# Les temps forts de l'année 2016

## 11 communes rejoignent le Parc national des Cévennes

Les communes qui n'avaient pas adhéré à la charte du Parc national en 2014 avaient la possibilité de le faire en 2016. C'est le choix qu'ont fait 11 d'entre elles. Altier, Chadenet, Le Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, Saint-André-de-Valborgne, Sainte-Enimie et Vébron, en Lozère, et Arphy, Bez et Esparon, Bordezac, Dourbies et Saint-André-de-Valborgne, dans le Gard, ont rejoint le Parc national.

Fin 2016, du fait de ces adhésions et de la création de communes nouvelles, issues de la fusion de plusieurs communes, le Parc national des Cévennes compte 120 communes, dont 111 communes adhérentes (voir carte p.52).

## Henri Couderc, réélu président du conseil d'administration

Le mandat du précédent conseil d'administration du Parc national avait pris fin le 2 mars. L'arrêté ministériel nommant les nouveaux membres était donc attendu avec impatience. Il a été publié le 10 novembre 2016. La structure de l'assemblée reste la même avec 41 postes sur 52



occupés par des acteurs du territoire (élus, professionnels, habitants). En revanche, près de 50 % des membres sont nouveaux, dont une proportion plus importante de femmes (19 femmes contre 5 précédemment).

Le préfet de la Lozère, Hervé Malherbe, commissaire du Gouvernement auprès du Parc national, a réuni le 6 décembre cette nouvelle assemblée pour sa séance d'installation. Henri Couderc, maire de Cans-et-Cévennes et premier vice-président de la communauté de communes Florac Sud-Lozère, a été reconduit en tant que président du conseil d'administration du Parc national, à la majorité absolue, pour les six prochaines années. Roland Canayer président de la communauté de communes du Pays Viganais et Jean-Pierre Allier, président de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, ont eux aussi été réélus respectivement premier et second vice-présidents.



## Un nouveau conseil scientifique

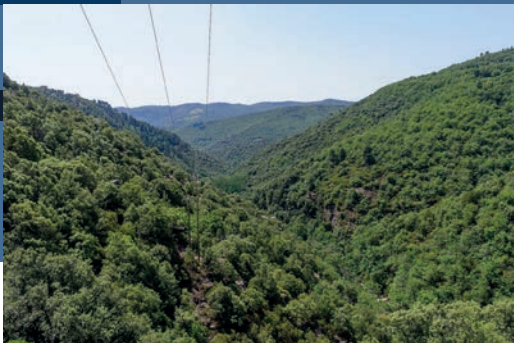
Le nouveau conseil scientifique de l'établissement public a également été nommé, par arrêté préfectoral du 23 août 2016, pour une durée de 6 ans renouvelable. Sa séance d'installation s'est tenue le 2 décembre. Plus resserré que précédemment, avec 21 membres au lieu de 26, dont un tiers de nouvelles personnalités qualifiées, le conseil scientifique fait peau neuve. Ses membres sont volontaires et bénévoles, et leurs compétences complémentaires correspondent à une caractéristique physique ou humaine déterminante du territoire.

Lors de sa séance d'installation, le conseil scientifique a procédé à l'élection de son président et de ses vice-présidents. Catherine Cibien, directrice de l'association MAB France, réseau des réserves de biosphère, a été élue présidente à l'unanimité. A ses côtés, Jean-Paul Chassany, chargé de mission retraité de l'INRA/SupAgro, et Antoine Bruguerolle, architecte DPLG spécialiste du patrimoine, ont été élus vice-présidents.

## Des procureurs de la République en séminaire à Florac

Sous la houlette du procureur général, Michel Desplan, l'ensemble des procureurs de la République des départements du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche et du Vaucluse se sont réunis au siège de l'établissement à Florac, le 19 mai 2016, pour travailler sur le thème de l'environnement. Les dossiers abordés avec les services techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, des Directions départementales des territoires et de l'établissement Parc ont concerné la protection de l'eau et des milieux aquatiques, de la faune et de la flore.

Les procureurs ont salué la qualité des relations entre les parquets et les services spécialisés en police de l'environnement, ainsi que celle des dossiers qui leur sont soumis. Ils ont également souligné l'importance de privilégier les mesures alternatives à la sanction pénale, l'objectif global étant que le bon état de l'eau et de la biodiversité soit préservé ou restauré. La répression est à réserver aux récidivistes, aux personnes qui refusent les mesures alternatives, et aux cas où les atteintes sont irréversibles et d'un niveau de gravité avéré.



## Le Parc national des Cévennes accueille le séminaire des directions des parcs nationaux de France

Les directions des parcs nationaux français ont été accueillies du 5 au 7 avril à Florac-Trois-Rivières puis à Ventalon-en-Cévennes, pour trois jours de réunion qui ont été essentiellement consacrés aux sujets suivants :

- ▶ le futur rattachement des établissements publics des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est-à-dire la définition des services et des moyens que l'AFB et les parcs nationaux vont mettre en commun sur un plan administratif et technique ;
- ▶ la création par les Régions des agences régionales de la biodiversité, avec des configurations très différentes d'un territoire à l'autre ;
- ▶ la préparation du colloque « 10 ans après la loi de 2006, chartes de parcs, regards croisés entre parcs nationaux et parcs naturels régionaux », qui s'est tenu au mois de novembre à Paris ;
- ▶ les moyens humains et financiers alloués par le ministère de tutelle aux parcs nationaux pour l'année 2017.

Malgré ce programme très studieux, le voyage à l'Espinas, par la route des crêtes sous un soleil radieux, a permis à la vingtaine de participants de profiter des somptueux paysages du mont Lozère et des vallées cévenoles et de découvrir les nombreuses actions de l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches, soutenue par le Parc national.

## Vers une réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes

Le 7 août 2016, l'établissement public du Parc a lancé sa candidature au prestigieux label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), délivré par l'*International dark sky association (IDA)*. Seuls onze territoires au monde bénéficient de cette reconnaissance, dont le Pic du Midi - une délégation du Parc national s'était d'ailleurs rendue sur place en juin pour un voyage d'études. Début août, au sommet de l'Aigoual, le Syndicat mixte d'électricité du Gard (Smeg), le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE 48) et l'établissement Parc ont signé une convention pour coordonner leurs politiques et leurs actions afin d'améliorer la qualité globale des équipements d'éclairage public, sensibiliser les élus et la population aux impacts de la lumière artificielle et porter collectivement le projet d'une réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes.

Afin d'attester d'une qualité de ciel étoilé déjà bonne voire excellente et de pouvoir ensuite engager des actions collectives pour l'améliorer encore, l'établissement public a organisé pendant l'été une première campagne de mesures de la qualité du ciel étoilé – étape incontournable pour pouvoir candidater au label RICE – avec des appareils spécifiques nommés *Sky quality meters (SQM)*, qui estiment la noirceur du ciel en l'absence de lune. Une formation à l'utilisation de ces SQM a tout d'abord été délivrée à la dizaine de « gardiens volontaires du ciel étoilé des Cévennes », agents du Parc et astronomes amateurs. Ceux-ci ont ensuite réalisé plus de 150 relevés en 20 points du Parc national. Les résultats obtenus sont encourageants puisqu'ils sont compatibles avec les exigences de l'*IDA* pour l'obtention du label RICE.





Le 8 octobre, pour la 8<sup>e</sup> édition de la manifestation grand public « Le Jour de la Nuit », 25 communes du Parc national ont proposé diverses animations : ciné-débats, observations du ciel étoilé, balades nocturnes, performances artistiques accompagnant des extinctions temporaires de l'éclairage public et des monuments... Cet événement national rappelle les nuisances causées par l'éclairage nocturne excessif à l'environnement, la biodiversité et la santé humaine. Cette année, il mettait en valeur les initiatives et pratiques locales en faveur de la réduction de la pollution lumineuse.

La veille, le Syndicat mixte d'électricité du Gard avait organisé à Molières-Cavaillac une soirée à destination des élus des communes gardoises avec le concours de l'établissement Parc national : information sur la pollution lumineuse et les enjeux liés à l'environnement nocturne et la santé humaine, présentation du projet de réserve internationale de ciel étoilé et installation provisoire d'une dizaine de luminaires (ancienne génération, nouvelle génération et surtout équipements compatibles avec les prescriptions du label RICE). Plus de 60 élus étaient présents pour assister à l'extinction temporaire de l'éclairage du village et tester des matériels modernes d'éclairage... La soirée s'est terminée autour d'une observation des étoiles rendues bien visibles par l'extinction des luminaires et par un atelier de *light painting* ludique auquel se sont essayés les élus et techniciens présents.

## Les premiers produits du terroir marqués *Esprit parc national*



Le lancement de la marque *Esprit parc national* pour les produits du terroir dans le Parc national des Cévennes a eu lieu le 31 juillet à Florac, dans le cadre de Florilège, la fête du Parc national. Quatre apiculteurs, cinq maraîchers et un éleveur ovin du territoire en bénéficient désormais pour tout ou partie de leur production.

Pour pouvoir bénéficier de la marque, les produits doivent être issus du territoire du Parc et respectueux de l'environnement. Pour chacune des catégories de produits, un cahier des charges spécifique ou règlement d'usage catégoriel (Ruc) fixe les critères d'attribution de la marque.

Pour les « Miels et autres produits de la ruche (gelée royale, cire, propolis, pollen, essaims..) », les critères sont ceux de la certification AB, sauf pour ce qui concerne la lutte contre le varroa.





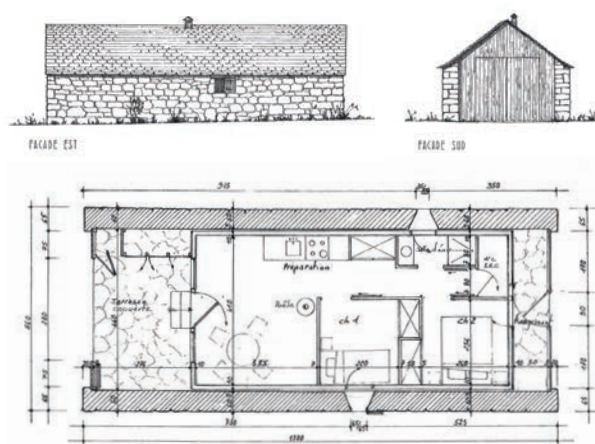
Par ailleurs, la totalité du miel doit provenir des ruches de l'apiculteur ; la miellerie et/ou des ruchers sédentaires doivent être situés dans le Parc national ; au moins 70 % de la miellée doit provenir de ruches installées dans le Parc et les 30 % restants de ruches situées dans des milieux naturels proches de ceux du Parc.

Pour les « Fruits, légumes, champignons, fleurs et plantes comestibles, cultivés ou issus de cueillette », la production doit respecter le cahier des charges AB, mais la certification n'est pas demandée. Au moins 70 % des surfaces de culture ou de cueillette doivent se situer dans le Parc national. Bien évidemment, ni produit chimique de synthèse ni OGM ne doit entrer dans le système de production. Un certain nombre de critères sont fixés pour la transformation des produits frais.

Pour la « Viande de bovins, ovins, caprins et équins », l'accent est mis sur le respect de l'environnement, l'entretien des milieux et des paysages ouverts, et le maintien de la biodiversité par le pâturage. Des critères complémentaires liés à la transformation des viandes (conserves, par exemple) sont définis.

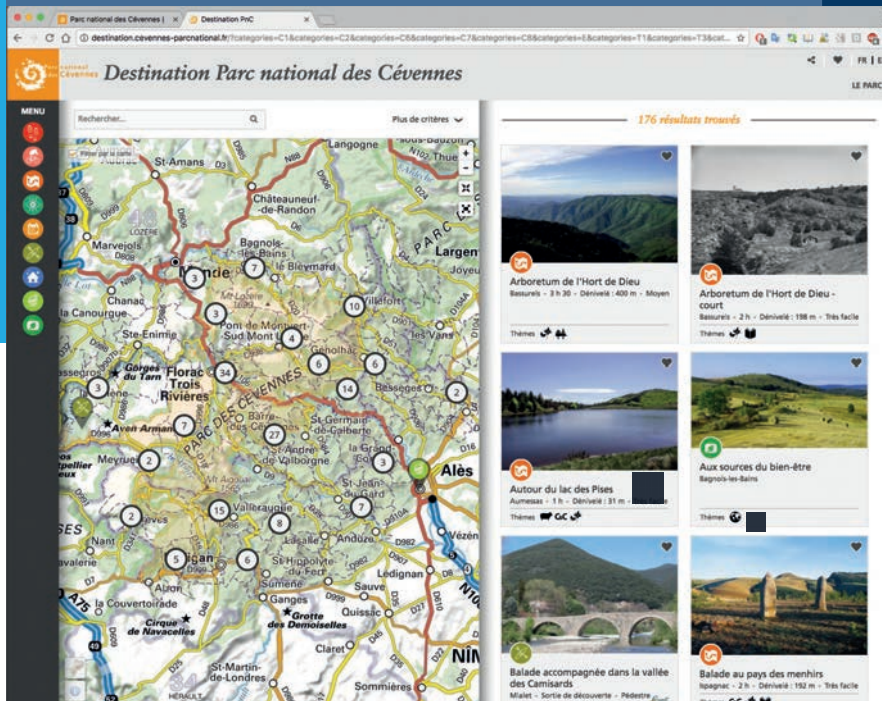
## Cinq cabanes pastorales en chantier

Les bergers transhumants séjournent environ trois mois sur les estives du Parc national, parfois bien loin de leur lieu de vie principal. Afin d'améliorer leurs conditions d'hébergement, l'établissement public du Parc avait répondu en 2015 à un appel à projets européen sur des



investissements pastoraux et obtenu un financement de 410 000 euros pour la construction de cinq logements représentant 80 % du coût total de l'opération. Le Parc assure l'autofinancement nécessaire. Après avoir rencontré à plusieurs reprises chacun des bergers et éleveurs concernés pour déterminer ensemble le meilleur emplacement de la future cabane, après avoir conçu le plan type de ces logements et retenu les divers artisans, les chantiers ont été lancés en 2016. Ces nouvelles cabanes seront implantées sur les estives du sommet de Finiels, de l'Hôpital, de Mijavols, du sommet de l'Aigoual et de Massevaques. Quatre d'entre elles seront livrées à l'été 2017. Elles viendront s'ajouter aux logements de bergers déjà mis à disposition par l'établissement aux Laupies, au mas de la Barque, à Bellecoste et à la Loubière.





## Destination Parc national des Cévennes

La plateforme web de découverte de l'offre touristique du Parc national a été mise en ligne le 1er février 2016. Elle permet désormais aux futurs visiteurs de préparer leur séjour sur le territoire. Toutes les informations qu'elle contient sont géo-localisées sur une carte interactive.

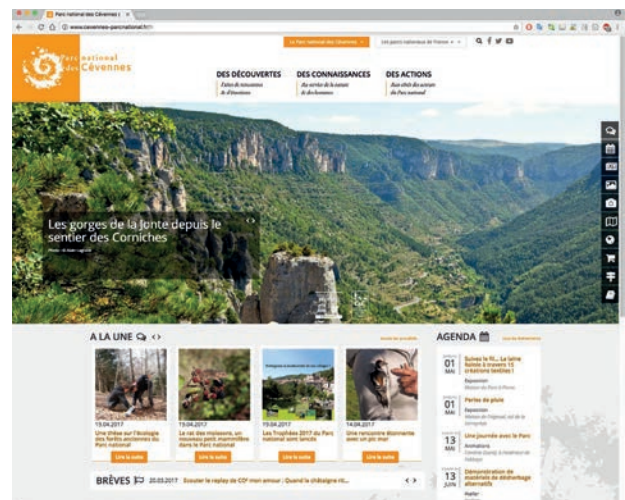
Concernant la randonnée, 33 sentiers de promenade-randonnée (PR), 26 sentiers d'interprétation, 16 itinéraires VTT et 2 itinéraires équestres y sont répertoriés. Pour chacun d'eux, informations pratiques, description et tracé de l'itinéraire, points d'intérêt aux abords du sentier sont décrits et repris sur une fiche téléchargeable. Les principaux chemins de grande randonnée (GR) qui traversent le Parc national et d'autres PR vont venir progressivement enrichir l'offre accessible depuis la plateforme. Le programme des animations proposées par l'établissement y est détaillé. Enfin, l'internaute peut y trouver l'ensemble des produits touristiques (sites de visite, activités de pleine nature, séjours...) ainsi que les produits du terroir marqués *Esprit parc national*. L'établissement public donne rendez-vous à toutes celles et ceux qui projettent de séjourner dans le Parc national des Cévennes sur <http://destination.cevennes-parcnational.fr>.

## Le site internet fait peau neuve

Avec un univers graphique épuré et élégant qui laisse respirer les contenus et les images magnifiques des paysages, des plantes et des animaux, de l'architecture et des hommes du territoire du Parc national, le site [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr) s'est métamorphosé en 2016 !

Il propose, notamment, de nombreuses photos et vidéos. Il offre depuis la page d'accueil des accès à la boutique en ligne, à un espace de cartes dynamiques, à l'Atlas des paysages, à la photothèque de l'établissement, au site national de la marque *Esprit parc national*, et, pour les (futurs) visiteurs, à la plateforme Destination Parc national des Cévennes.

Articles « A la Une », brèves, agenda et dossiers permettent aux internautes de suivre toute l'actualité de l'établissement public du Parc national « en temps réel ou presque » !







# Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

## 1. Produire et diffuser les connaissances

### Connaissance

#### L'établissement développe sa connaissance de la biodiversité locale

Concernant la stratégie scientifique de l'établissement, l'année 2016 a été marquée par la découverte de nouvelles espèces sur le territoire et par l'accent mis sur la diffusion et le partage de la connaissance.

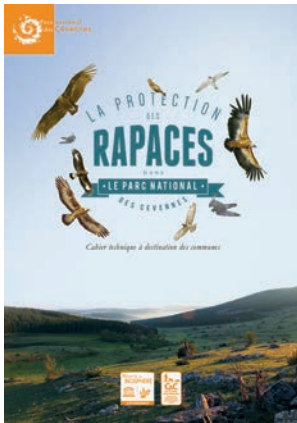
Le suivi des groupes d'espèces définis et validés par le conseil scientifique de l'établissement en 2014 s'est poursuivi. Les données sont collectées par les agents de l'établissement organisés en groupes thématiques correspondant aux groupes d'espèces suivis, ainsi que par plusieurs structures partenaires (Conservatoire botanique national et méditerranéen de Porquerolles, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS, *Vulture conservation foundation*, LPO Grands Causses...) et des bénévoles.

2016 a été une année importante en matière d'acquisitions de connaissances : certaines espèces ont été découvertes pour la première fois sur le territoire du Parc et même pour certaines à l'échelle des départements de la Lozère et du Gard.

Ainsi, le criquet des genévriers (*Euthystira brachyptera*), petit criquet vert fluorescent, a été identifié au mois d'août sur le massif du Bougès. C'est aussi le cas de la chevêchette d'Europe, la plus petite des chouettes européennes, jusqu'alors connue uniquement au nord du Massif central et dont la présence a été décelée sur l'Aigoual grâce à son chant caractéristique identifié par des agents de l'ONF et du Parc national.

Autre découverte, l'azuré des mouillères. Ce papillon inféodé à la gentiane pneumonanthe, peu commune sur l'Aigoual, a été observé par un agent du groupe Rhopalocères (papillons de jour) pour la première fois sur la partie nord du massif, dans une tourbière préservée par une mesure agri-environnementale. Six nouvelles espèces de coléptères saproxyliques ont également été identifiées dans les forêts du mont Lozère et de l'Aigoual.

Enfin deux nouvelles espèces de plantes à fleurs ont été identifiées, le melinet sur le causse Méjean, et l'agrostide de Schleicher sur la can de l'Hospitalet. Trois autres espèces ont été localisées pour la deuxième fois dans le Parc national : le trèfle fausse bardane, le polygala à toupet, le trèfle agraire.



Au-delà de l'acquisition, le Parc a décidé d'intensifier sa politique de partage des connaissances, en particulier vis-à-vis du territoire. Aussi, en plus de la poursuite de l'alimentation des bases de données nationales (ex : inventaire du patrimoine naturel), le Parc a organisé une journée d'information sur les rapaces à destination des élus

référents et a lancé la démarche des ABC (atlas de la biodiversité communale) dans quatre communes du territoire (Florac-Trois-Rivières, Arphy, Génolhac et Saint-Privat-de-Vallongue). Les premiers résultats sont impressionnants : à Florac, ce sont 14 000 données qui ont été synthétisées et qui ont notamment permis de constater que 37 % des espèces de papillons de jour connues en France sont présentes sur le territoire de la commune.

C'est aussi dans cet objectif de partage et de complémentarité d'actions que l'établissement avait réuni en début d'année les principaux acteurs de la connaissance et de la préservation de la biodiversité sur le territoire. A la suite de cette rencontre, l'établissement s'était engagé – techniquement ou financièrement – dans plusieurs partenariats au service de la solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion. Ainsi, pour sauvegarder les busards, dont les populations sont en très forte régression, avec l'Alepe (Association lozérienne d'étude et de protection de l'environnement) et le Cogard (Centre ornithologique du Gard), il a mené des actions de localisation des couples reproducteurs, de sauvetage de certains d'entre eux nidifiant au sol dans des cultures, et de restauration d'habitats vitaux pour ces oiseaux... D'autres partenariats avec le Cogard et le Syndicat mixte de la vallée du Galeizon ont bénéficié à l'azuré du serpolet, au circaète Jean-le-Blanc, aux odonates et aux chiroptères.

C'est grâce à cette mobilisation de l'ensemble des partenaires que le Parc pourra pleinement jouer son rôle et exercer sa responsabilité en matière de gestion et de protection de la biodiversité

## Le suivi de la chouette de Tengmalm

Le suivi de la chouette de Tengmalm s'est poursuivi en 2016 dans le Parc national. Il s'organise en deux temps. Il s'agit tout d'abord d'entendre et ainsi de repérer les mâles chanteurs – indice d'une forte probabilité de reproduction – puis, quelques semaines plus tard, de localiser précisément les arbres utilisés pour la reproduction des couples : pour ce faire, il suffit de gratter la base des troncs des arbres à loge pour susciter la curiosité des chouettes qui sortent alors leur tête de la cavité dans laquelle elles se cachent.

Sur le massif de l'Aigoual, l'effort de prospection a été maintenu avec notamment, depuis maintenant 8 ans, la participation de bénévoles, du territoire et d'ailleurs, passionnés ou simplement curieux. Ces soirées participatives permettent de créer de l'échange et de sensibiliser sur la chouette de Tengmalm. En 2016, 12 mâles chanteurs ont été « contactés », autrement dit « entendus, soit le même nombre qu'en 2011 et 2013, pour un effort de prospection similaire.

Sur le mont Lozère, un seul mâle chanteur a été contacté, alors qu'habituellement de 5 à 10 individus sont entendus, et sur le secteur Causses-Gorges du Tarn et de la Jonte, 3 mâles chanteurs ont été contactés.

Les résultats de ce suivi sont communiqués aux participants, bien sûr, mais aussi aux gestionnaires forestiers qui partagent la responsabilité de la conservation des petites chouettes forestières de montagne.

La chouette de Tengmalm a aussi été mise à l'honneur sur le massif de l'Aigoual avec une rencontre, le 21 octobre à la Serreyrède, entre des ornithologues québécois de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac et ceux du Parc national des Cévennes : les agents ont pu échanger sur de nombreux sujets liés à l'espèce – connaissance et suivi, gestion forestière, protection... – et comparer leurs pratiques et leurs points de vue. Cette visite a aussi donné lieu à une soirée pour le grand public consacrée à cette discrète chouette.



## L'atlas des paysages du Parc national des Cévennes

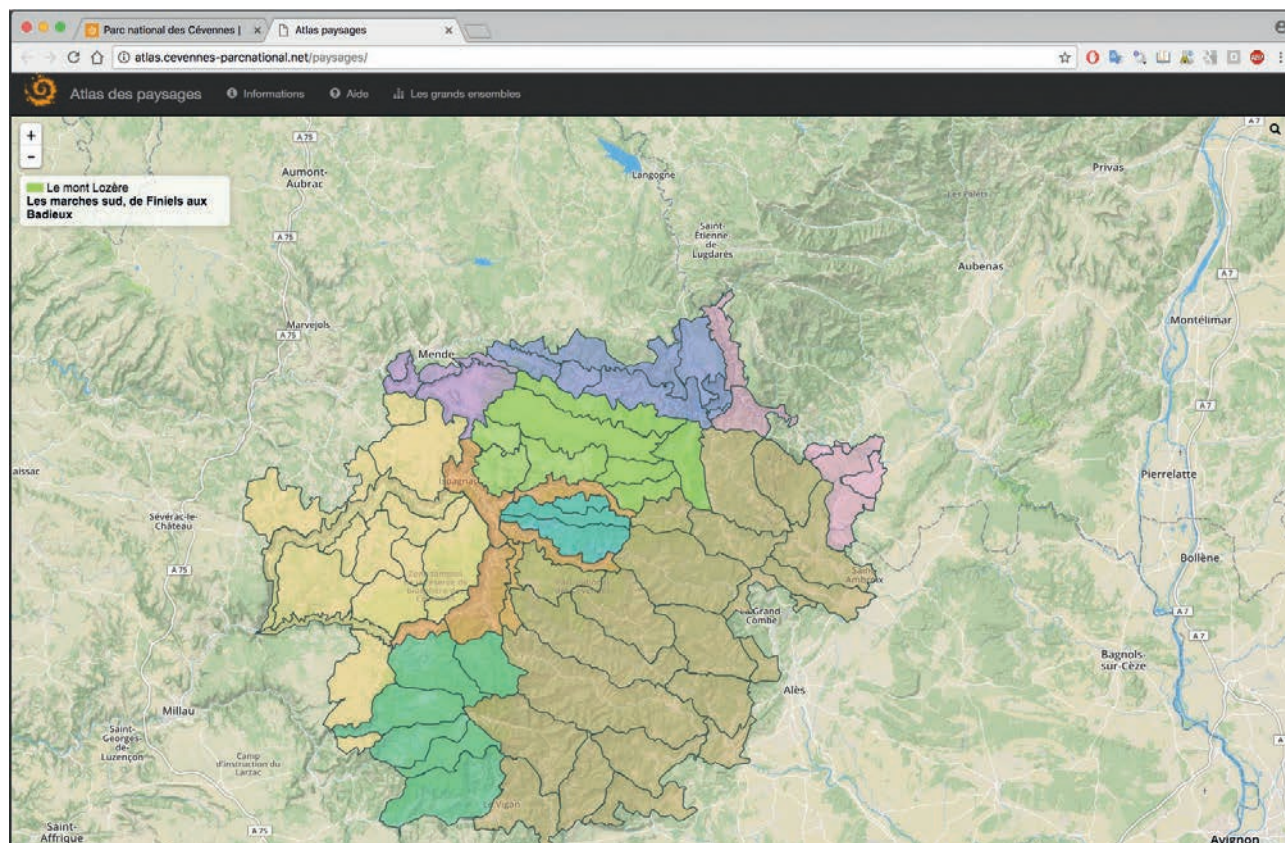
Un atlas des paysages du Parc national des Cévennes a été finalisé au printemps 2016 après 10 ans de travail. Pour faciliter la découverte et l'utilisation des contenus très riches de ce document imposant, le choix a été fait de le mettre à disposition sur le site internet [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr).

Cet atlas décrit et caractérise les grands espaces du territoire du Parc national. Celui-ci est découpé en 8 grands ensembles, eux-mêmes déclinés en 70 unités de paysage homogènes. Cela représente donc 78 fiches de données au format pdf, accessibles grâce à une cartographie interactive et téléchargeables.

Le paysage est une discipline transversale et complète – géologie, botanique, vision esthétique – et il est, bien

évidemment, le résultat du travail des hommes qui ont façonné les versants, exploité les terres et construit des villages. Le travail a également consisté à se projeter dans l'avenir, et à imaginer l'évolution possible de ces paysages. Les enjeux qui se dressent devant les décideurs clôturent chacune des fiches d'unité : ils représentent le trait d'union entre le constat et la connaissance (l'« Atlas » proprement dit) et le projet paysager qui pourrait en découler.

Les collectivités et les acteurs de l'aménagement sont les publics principalement visés par ce travail : ils pourront l'intégrer à leurs projets de territoire ou, pourquoi pas, le décliner pour construire un véritable projet de paysage, plus précis et opérationnel. Néanmoins, chacun est appelé à prendre connaissance des données qui l'intéressent : elles sont en effet l'occasion de découvrir des sites, et pourquoi pas d'organiser des lectures de paysages ou des ateliers de sensibilisation avec un public scolaire.





## Recherche

### Deux thèses autour de la préservation des vautours



Portée par l'université Montpellier 2 et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS (CEFE/CNRS), et cofinancée par l'établissement public du Parc, la thèse sur les stratégies de recherche alimentaire du vautour fauve et leurs conséquences sur la gestion de l'équarrissage naturel est arrivée à son terme. Elle a démontré que cet oiseau n'a pas de comportements routiniers dans sa recherche de nourriture malgré les nombreuses placettes d'équarrissage dont il connaît l'implantation.

Une thèse intitulée « Dynamique, régulation et viabilité des populations restaurées : le cas du vautour moine », portée par l'université Pierre et Marie Curie, le Muséum national d'histoire naturelle, la LPO Grands Causses et le CEFE/CNRS a débuté fin 2016 sur le territoire des Grands Causses. Elle bénéficie d'un soutien technique de l'établissement Parc. Elle explorera quatre thématiques : paramètres démographiques et viabilité de la population installée, facteurs pouvant limiter l'expansion de l'espèce, analyse des composantes de la reproduction, dispersion des individus lâchés.

### Les services éco-systémiques à l'étude

Une thèse portée par l'Inra et le CNRS, et cofinancée par l'établissement, traite de l'évolution des paysages du mont Lozère. Ce processus se concrétise par des enjeux précis – quantité de la ressource en eau, prolifération des espèces nuisibles ou prédatrices, esthétique, modalités de réouverture des milieux. Face à ces enjeux, il est nécessaire de convenir de compromis entre des objectifs et des intérêts contradictoires. Parce qu'ils impliquent une diversité d'acteurs, et parce qu'ils doivent être réalisés dans un contexte d'incertitudes, ces compromis peuvent être gérés par le biais de la concertation. La thèse vise donc à explorer les leviers et les verrous à prendre en compte pour une efficacité renforcée.





## Le projet Cap-Bioter

Dans le contexte actuel de nécessaire transition écologique, les espaces naturels sont identifiés comme des réservoirs de biomasse sans que les conséquences d'une mobilisation accrue de cette ressource au niveau local soient vraiment identifiées. Le Parc national des Cévennes, réserve de biosphère, compte parmi les territoires partenaires du projet Cap-Bioter, coordonné par le laboratoire en sciences humaines et sociales « Pacte » de Grenoble, en partenariat avec le Ladyss de l'université Paris Sorbonne, le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS de Montpellier ainsi que le programme « *Man and Biosphere* » et les réserves de biosphère du Luberon-Lure et de Fontainebleau-Gâtinais. L'objectif du projet est de comprendre les impacts des politiques nationales et européennes sur le fonctionnement écologique, économique, social et culturel des réserves de biosphère, et des Cévennes en particulier. Il cherche ainsi à mettre en évidence les ressources et les moyens dont les acteurs locaux disposent pour mettre en œuvre leur propre projet de territoire en cohérence avec leur environnement.

## L'écologie des forêts anciennes du Parc national, objet d'une thèse

L'un des objectifs du « Plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes du Parc national des Cévennes » est d'améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers hérités du passé pour mettre en œuvre des modalités de gestion adaptées. En effet, les forêts anciennes – c'est-à-dire qui sont en place depuis au moins le milieu du XIX<sup>e</sup>

siècle – sont minoritaires sur le territoire. Or, elles abritent une biodiversité spécifique, différente de celle des forêts récentes, ce qui leur confère une forte valeur patrimoniale. Par ailleurs, lorsqu'elles sont peu artificialisées, elles sont les témoins d'écosystèmes proches d'un fonctionnement naturel. Elles constituent ainsi des références scientifiques précieuses, notamment pour les gestionnaires forestiers. L'établissement public du Parc s'est donc engagé à les préserver. Pour ce volet du programme, il travaille en partenariat avec l'École d'ingénieurs de Purpan, à Toulouse. En 2016, une étudiante de l'unité mixte de recherche Dynafor (Dynamiques et écologie des paysages agri-forestiers) a commencé une thèse sur l'écologie des forêts anciennes du Parc national. Elle étudie les impacts sur la biodiversité de la réintroduction du sapin pectiné au sein des hêtraies anciennes de l'Aigoual ; les effets de la surface et du degré d'isolement des forêts anciennes sur leur valeur conservatoire ; les espèces et cortèges d'espèces typiques des forêts anciennes.





## 2. Protéger et restaurer

### Surveillance du territoire

#### Règlementation de la cueillette dans le cœur du Parc national

Un projet de réglementation de la cueillette des baies et plantes médicinales, aromatiques condimentaires ou cosmétiques a fait l'objet de deux réunions d'un groupe de travail dédié. Quinze personnes le composent : cueilleurs professionnels, agriculteurs, collecteur-distributeur, association interprofessionnelle de cueilleurs de myrtilles du mont Lozère, ethnologue botaniste, comité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et agents du Parc national. Trois autres personnes ont été consultées à titre d'experts sur les pratiques de cueillette au niveau national. Cette réglementation vise à ce que la cueillette, interdite dans le cœur du Parc, soit néanmoins possible pour certaines espèces et sous certaines conditions.

La première réunion, en janvier 2016, a permis de définir l'esprit de la réglementation souhaitée (pas de promotion de l'activité de cueillette et de la modération dans les contraintes) et de valider la liste des 56 plantes et petits fruits concernés par la réglementation (plus abondants dans le cœur qu'en aire d'adhésion). La seconde réunion, en novembre, a abouti à un projet de réglementation complète de la cueillette en cœur de Parc, incluant notamment la cueillette professionnelle de l'arnica, de la myrtille et de la gentiane jaune, et la cueillette familiale.

#### Des outils pour faciliter l'organisation de manifestations publiques et sportives dans le Parc national



Le guide *Organiser une manifestation dans le Parc national des Cévennes* publié en 2016 par l'établissement Parc est destiné aux organisateurs de manifestations publiques ou sportives qui se déroulent en totalité ou en partie dans le cœur du Parc. Il explique la démarche à adopter pour préparer l'événement, indique les personnes à contacter, présente la réglementation qui s'applique dans le cœur, renvoie vers des sites et des documents utiles et donne des conseils pour organiser une manifestation responsable.

Par ailleurs, un arrêté du 13 mai 2016 de la directrice de l'établissement Parc réglemente désormais l'organisation et le déroulement des manifestations dans le cœur du Parc national. Il précise les règles générales d'autorisation, les dispositions spécifiques selon qu'il s'agit de manifestations sportives motorisées, non motorisées, ou de tout autre type de manifestation publique, et la procédure à suivre par l'organisateur.

Par ailleurs, un arrêté du 13 mai 2016 de la directrice de l'établissement Parc réglemente désormais l'organisation et le déroulement des manifestations dans le cœur du Parc national. Il précise les règles générales d'autorisation, les dispositions spécifiques selon qu'il s'agit de manifestations sportives motorisées, non motorisées, ou de tout autre type de manifestation publique, et la procédure à suivre par l'organisateur.

Ce guide et cet arrêté n° 20160188 sont téléchargeables sur le site [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr), rubrique « Le Parc national des Cévennes / La réglementation du cœur ».



## Autorisations dérogatoires à la réglementation accordées dans le cœur du Parc en 2016

- ▶ 173 autorisations de travaux dans les domaines du bâti, des travaux publics, de l'agriculture, de la forêt et de l'eau ;
- ▶ 20 autorisations de prélèvement, capture et baguage, d'espèces animales et végétales ;
- ▶ 16 autorisations de tournage avec ou sans survol ont été accordées (1 film publicitaire, 1 reportage pour un JT national, 9 documentaires dont 4 longs pour des chaînes TV nationales et étrangères et 5 courts pour des acteurs locaux, 5 fictions (courts et longs métrages). Cela a donné lieu à 11 arrêtés d'autorisation de prises de vue au sol et 15 arrêtés d'autorisation de survol ;
- ▶ 11 autorisations de circulation ;
- ▶ 5 autorisations de survol pour l'entretien et le suivi de lignes électriques.

## La mission « police » au service de la protection de la biodiversité

Les actions de police conduites par les agents de l'établissement public s'inscrivent dans le cadre du plan de contrôle national de l'Etat. Leur mise en œuvre est précisée par un protocole d'accord signé avec les procureurs de la République de la Lozère et du Gard. Le premier objectif de la police de l'environnement est de préserver ou restaurer la biodiversité.

En 2016, près de 290 avertissements oraux ont été donnés pour infraction mineure. Dans ce cas, l'inspecteur de l'environnement demande à la personne de cesser cette infraction dont il lui explique la portée. C'est donc une démarche pédagogique qui est privilégiée.

Quelques infractions plus graves ont été constatées et ont donné lieu à cinq avertissements écrits et huit contraventions (timbres-amendes).

Des poursuites pour atteintes graves, voire irréversibles, à l'environnement ont également donné lieu à 5 procès verbaux de constatations d'infractions (délit soumis à la saisine du procureur et (suivant les cas) à l'instruction par le juge).



## Espèces et milieux

### Une année difficile pour la réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses

Le Parc national est l'un des partenaires du programme européen Life Gypconnect (2015-2021), porté par la Ligue pour la protection des oiseaux, dont l'objectif est de créer de nouveaux noyaux de population de gypaètes barbus, notamment dans les Grands Causses, et de rétablir des connexions entre les populations des Alpes et des Pyrénées. Des actions de conservation, d'information et de sensibilisation des publics sont prévues, parmi lesquelles le lâcher chaque année de 2 à 4 jeunes oiseaux dans les Grands Causses. Ce lâcher a lieu alternativement sur un site lozérien, dans le Parc national des Cévennes, et sur un site aveyronnais dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

En 2016, deux jeunes femelles âgées de 90 jours environ, en provenance d'un centre d'élevage d'Andalousie, ont été lâchées dans le Parc national des Cévennes. Prénomées Aigoual et Cayla par les élèves des écoles environnantes, elles ont été déposées dans une cavité aménagée sous les corniches du causse Méjean dans le cœur du Parc national, sur laquelle elles devaient passer un mois environ avant de s'envoler librement. Malheureusement, fait rarissime, Aigoual est morte des suites d'une morsure de vipère quelques jours après son implantation sur le site de lâcher. Cayla, elle, a bien pris son envol, mais le GPS dont elle était équipée n'a plus transmis de données et elle n'a plus jamais été observée après le 28 août...

L'année 2016 s'est toutefois terminée sur une note plus positive, avec le retour en France d'Adonis, jeune mâle gypaète lâché en 2014 dans le Parc national, qui avait ensuite effectué plusieurs vols jusque dans les pays du Nord et de l'Est, et un séjour en Roumanie.

Fin 2016, 6 des 11 gypaètes barbus réintroduits dans les Grands Causses depuis 2012 donnaient toujours signe de vie grâce aux émetteurs dont ils sont équipés et aux observations de leurs « amis » de par le monde.



### Vers un renforcement génétique de la population de grand tétras

Une étude sur la diversité génétique de la population cévenole de grand tétras, réalisée par l'université de Fribourg (Suisse) spécialisée dans ce type d'analyse, a révélé que celle-ci avait très fortement diminué, vingt ans après la fin des lâchers d'oiseaux effectués par le Parc national des Cévennes entre 1987 et 2005. L'absence d'échanges génétiques avec les populations voisines – les plus proches étant situées dans le Jura et les Pyrénées – et la petite taille de la population cévenole ont conduit à cette diminution. De façon générale, les petites populations d'espèces animales voient leur taux de consanguinité augmenter : il s'ensuit une baisse du succès de la reproduction et donc une réduction des effectifs. Pour aller à l'encontre de cette tendance, l'établissement a demandé à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage d'étudier différentes options en faveur du renforcement génétique de la population cévenole.





## Sauvetage réussi de busards cendrés sur le mont Lozère

Dans le Parc national comme partout en France, les populations de busards régressent du fait de la destruction de leur habitat de nidification, les marais et landes naturelles : sur les 73 couples de busards cendrés et St-martin recensés en 2000 dans le Parc national, seuls dix couples subsistent en 2016. Ces oiseaux qui sont quasiment les seuls rapaces à nicher au sol, choisissent alors par défaut de s'installer dans des champs cultivés (prairies temporaires, cultures de céréales...) où ils sont en danger.

Lorsqu'un couple est repéré dans une culture, et selon la date prévue de récolte, la protection du nid est indispensable pour éviter que les jeunes ne soient détruits lors de la fauche ou de la moisson par les engins agricoles. Le sauvetage ne peut alors se préparer et s'effectuer qu'en collaboration étroite avec l'agriculteur.

Ainsi cette année, un couple nicheur a été trouvé dans une prairie temporaire sur le mont Lozère. La date de récolte était prévue avant la période d'envol des jeunes. Les échanges entre l'agriculteur, les équipes du Parc national et celles de l'Alepe ont été fructueux : une surface de 100 m<sup>2</sup> n'a pas été récoltée et a été mise « en défens » avec une clôture électrique pour limiter les risques de prédation par voie terrestre. L'effort de protection n'aura pas été vain puisque trois jeunes busards ont pu s'envoler de ce nid hors du commun. Et puisque la nature n'est pas toujours ingrate, ce couple de busards aura chassé plus de 5 000 campagnols et rats taupiers dans les champs alentours, remerciant à sa manière l'agriculteur qui lui aura offert le gîte.



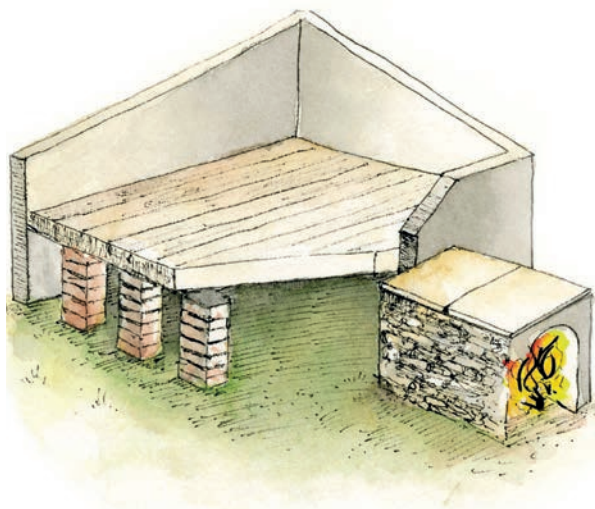


## Patrimoine culturel et paysager

### Mise en valeur de la villa Saint-Clément et chantier participatif sur la voie royale

Un nouveau panneau d'interprétation de la villa gallo-romaine de Saint-Clément, située sur la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle, a été présenté le 8 avril aux habitants, aux élus, aux prestataires touristiques et aux passionnés. Sis en contre-bas de la voie royale qui relie le plan de Fontmort à Saint-Germain-de-Calberte et qui fut empruntée par R.L. Stevenson, ce site archéologique a été fouillé au début des années 1970 par Numa Bastide : les bases des différentes pièces d'habitation sont aujourd'hui visibles et le nouveau panneau permet aux randonneurs d'imaginer le fonctionnement de cette villa lors de son occupation au II<sup>e</sup> siècle après J.C.

Cette présentation conviviale a été précédée, le même jour, d'un chantier participatif sur la voie royale qui visait à dégager des tronçons des voies ornières, pendant que les employés communaux de Saint-Martin et de Saint-Germain remettaient en fonctionnement les aqueducs vieux de plus de trois siècles.





### 3. Accompagner le développement durable

#### Pastoralisme

## Un chantier de coupe forestière sur la plaine du Tarn

Une importante opération de réouverture de pâturages s'est déroulée à l'été 2016 sur des propriétés du Parc national, dans les estives de l'Aubaret et de la Vialasse, sur la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, à la demande des éleveurs. L'expansion naturelle des pins ces dernières décennies avait en effet conduit au développement de boisements complètement fermés.

Ces travaux répondaient à divers enjeux. Il s'agissait d'abord de gagner de la ressource herbacée pour les troupeaux, d'augmenter la visibilité sur les espaces à surveiller vis à vis des prédateurs et notamment du loup, et ainsi de maintenir la transhumance ovine sur ces deux estives, demande explicite des éleveurs.

En limitant l'extension des ligneux sur les zones humides présentes sur l'estive de l'Aubaret, située sur la plaine du Tarn et à proximité du Pont du Tarn, l'opération de défrichage contribuait aussi à restaurer la fonctionnalité de ces écosystèmes fragiles et de très haute valeur environnementale. De plus, dans ces paysages emblématiques du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette réouverture de milieux a redonné des perspectives sur la plaine du Tarn, la tourbière, l'estive et la draille. Enfin, très fréquentés par les randonneurs et les estivants à la recherche de beaux sites propices à la baignade, ces secteurs sont redevenus plus accessibles.

Le bois coupé a été valorisé en plaquettes forestières pour des besoins en énergie. Pour les deux secteurs qui représentent 30 ha au total, on estime à environ 5 000 tonnes le volume de plaquettes qui a pu être récolté.

## LIFE+ Mil'Ouv : une troisième année riche en partage d'informations et de savoir-faire

Depuis fin 2013, le projet LIFE+ Mil'Ouv se décline en plusieurs actions d'échanges en matière de pratiques pastorales et de gestion des milieux ouverts, entre éleveurs et techniciens agricoles et environnementaux.



Sur les exploitations, des visites-conseil réalisées conjointement par les techniciens du Parc national, des chambres d'agriculture et du Copage\* ont permis de réajuster certaines pratiques et pour les éleveurs de reconsidérer la place des parcours dans l'alimentation de leur troupeau.

L'établissement public du Parc national a confié à un stagiaire au printemps 2016 la conception et l'organisation de deux ateliers, l'un sur la biodiversité des habitats agropastoraux, l'autre sur la pose de filets électriques. En octobre, trois ateliers techniques ont été proposés sur des thématiques qui avaient émergé lors des diagnos-



tics des exploitations : pâturage des secteurs à fougère et des zones humides, gyrobroyage et écobuage, équilibre de la pression pastorale. Trente éleveurs du Parc national en ont bénéficié. Enfin, un voyage d'études de deux jours en novembre a permis à une vingtaine d'éleveurs du territoire de découvrir des exploitations d'Aveyron et de l'Hérault engagées dans des pratiques éco-pastorales et de poursuivre les échanges. Certains ont pu, par exemple, découvrir qu'il est possible et rentable de produire du lait de brebis sur des parcours sylvopastoraux souvent considérés comme peu productifs.

Les participants au projet Mil'Ouv bénéficient aussi d'apports méthodologiques. Ainsi, deux sessions de la formation « Diagnostic éco-pastoral » élaborée par les acteurs du projet et coordonnée par Sup'Agro se sont déroulées à Florac en mars et en septembre pour un public de techniciens agricoles, d'agents d'espaces naturels et d'enseignants de filières agri-environnementales. Des interventions ont également été réalisées à destination d'étudiants de ces filières et d'élèves bergers de l'Ecole du Merle.



## Le concours des prairies fleuries 2016

C'est dans le secteur des vallées du Tarnon et de la Mimente que le Parc national a organisé, au printemps, le concours agricole des prairies fleuries. L'objectif de cette compétition est de valoriser les pratiques des agriculteurs cultivant des prairies riches en biodiversité (jusqu'à 70 plantes différentes !), productives de bon foin et accueillantes pour les abeilles.

Cinq agriculteurs ont concouru. Tous ont accueilli sur leur exploitation un jury constitué d'un botaniste, d'une agronome et d'un apiculteur. Ces rencontres

ont donné lieu à des discussions sur la gestion des prairies naturelles, si riches et pourtant en régression au profit des broussailles ou de prairies semées. C'est Fabien Chaptal, éleveur ovin sur la commune de Cans-et-Cévennes, qui a remporté cette édition 2016 et qui a pu ainsi participer au concours national.

## De nouvelles actions en faveur de la filière laine

La laine, produit principal de l'élevage ovin avec le fumier jusqu'au début du vingtième siècle, ne représente plus qu'une part marginale du chiffre d'affaires des exploitations. Pourtant, un renouveau de cette filière est observé au niveau européen.

Cette matière première locale et renouvelable, qui peut être une source de revenus, fait l'objet de démarches territoriales prometteuses. Depuis 2014, l'établissement soutient ces initiatives, en accompagnant notamment des groupes d'éleveurs de la tonte à la commercialisation de produits transformés.

En 2016, l'établissement a continué à soutenir le syndicat des éleveurs de brebis raïole : vingt chantiers de tonte ont été menés, et des produits finis sont désormais commercialisés dans les boutiques du Parc national. En mars, des réunions d'information sur les opportunités de valorisation de la laine ont été organisées sur tout le territoire afin d'encourager d'autres groupes à valoriser ce produit. Une cinquantaine de personnes y ont participé et une démarche similaire à celle des éleveurs de brebis raïole a été lancée sur le causse Méjean (réunions de travail, chantiers de tonte et de tri, premiers contacts avec des transformateurs). Une réflexion est également en cours dans les vallées cévenoles.

Au mois de juillet, l'établissement a également mis en place une formation sur la relation entre la laine et la santé de l'animal : une quinzaine d'éleveurs y ont participé.



## Agriculture

### L'établissement promeut l'agriculture biologique

#### Voyage d'études dans la Biovallée

Dans le cadre du programme d'actions pour développer l'agriculture biologique sur le territoire, le Parc national a organisé, les 1<sup>er</sup> et 2 juin, un voyage d'études dans la Biovallée de la Drôme. Douze personnes ont participé au déplacement : élus locaux, agriculteurs, partenaires du monde agricole et personnel du Parc. L'objectif de cette visite était de favoriser les échanges entre élus de deux territoires qui partagent les mêmes problématiques et la même volonté d'aller vers une agriculture respectueuse de la biodiversité. Consolidation des circuits courts, mise en place de plateformes de distribution de produits « bio » et/ou locaux, accompagnement des cantines volontaires pour s'approvisionner en « bio », pépinière d'installation agricole et fermière, exploitation caprine « bio »... : les visiteurs cévenols ont pu découvrir certains dispositifs qui ont rendu leur séjour très enrichissant.



Depuis 2015, le coût de la première année de certification en Agriculture Biologique pour les agriculteurs qui s'installent ou se convertissent « en bio » est pris en charge par l'établissement Parc. A la fin 2016, le nombre des agriculteurs du territoire du Parc national ayant bénéficié de cette aide, était de 14 (Budget d'environ 7 000 €).

#### Préparation d'un projet pédagogique avec le collège du Collet-de-Dèze

L'établissement a souhaité enrichir son offre pédagogique aux enseignants du territoire afin de pouvoir sensibiliser le public scolaire aux enjeux de l'agriculture biologique. Pour concevoir un nouveau projet pédagogique sur ce thème, il a fait appel à des étudiants de Licence Professionnelle CEDRE à Sup'Agro Florac, qui ont travaillé dans le cadre d'un projet tutoré pendant une année

scolaire complète avec le collège du Collet-de-Dèze et le service éducatif du Parc. Un jardin « bio » pédagogique a été créé. Des fiches pédagogiques ont été conçues en lien avec les activités développées pour chaque étape de la construction du jardin.

#### Des pratiques alternatives pour le désherbage de la vigne

L'utilisation d'herbicide au pied des vignes ou entre les rangées exclut tout projet de conversion en agriculture biologique ou d'obtention de la marque *Esprit parc national*. L'expérimentation d'une méthode de désherbage mécanique s'appuyant sur la traction animale a été initiée en 2016 sur des parcelles de vignobles des domaines de Cabridelles et de Gabalie situées dans le cœur du Parc national sur la commune d'Ispagnac. Elle durera 3 ans. Une convention de partenariat a été signée entre les deux viticulteurs, le propriétaire des chevaux et l'établissement Parc. En 2016, l'expérimentation a consisté en des tests de griffonnage et de décauillage (désherbage entre les rangs de vignes et autour des ceps). Les résultats ont été probants notamment pour le désherbage aux pieds des ceps mais il faudra attendre 2017 pour une évaluation plus complète, 2016 correspondant à une année de mise en œuvre et de calage de la méthodologie.

#### L'expérimentation d'alternatives au désherbage chimique dans la culture d'oignons doux se poursuit



Dans le cadre d'une convention 2014-2016 avec la coopérative Origine doux des Cévennes et la Chambre régionale d'agriculture, l'établissement public du Parc soutient un programme expérimental qui vise à mettre



au point une alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires dans la conduite de la culture d'oignons doux. Les expérimentations se font chez un jeune producteur installé dans le cœur du Parc national. Les premiers protocoles avaient surtout consisté en du désherbage mécanique et thermique et s'étaient avérés compliqués à mettre en place dans des cultures denses d'oignons doux. En 2016, c'est le paillage des cultures avec de la paille bio qui a été testé. Les résultats ont été plus encourageants. Il est prévu de les poursuivre en 2017.



### Des formations pour le bien-être des sols et des animaux

Une formation au « maraîchage sur sol vivant » a été organisée par l'établissement Parc en partenariat avec le CFPPA de Florac à l'attention des maraîchers du territoire. Laurent Welsch, « maraîcher-chercheur » en Haute-Garonne, est intervenu sur l'importance d'un sol vivant dans la production maraîchère. Plus d'une quarantaine de personnes ont suivi cette formation.

Une formation à la « méthode Obsalim » a également eu lieu : il s'agit d'une méthode conçue par des vétérinaires qui permet d'évaluer la santé des animaux, des moutons notamment, à partir de l'observation de leur corps, de leurs yeux, de l'état de leur laine. On peut alors évaluer au mieux leurs besoins en alimentation et ajuster leurs rations le cas échéant. Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette formation organisée par l'ADEAR du Gard en partenariat avec l'établissement.

## Un nouveau rucher-école à Ventajols



Fruit d'un partenariat entre le Syndicat apicole de la Lozère et le Parc national des Cévennes en faveur de la préservation des abeilles et de la promotion de l'apiculture en Cévennes, un rucher-école a été inauguré le 12 mai à Ventajols (Cans-et-Cévennes). L'établissement public du Parc a mis à disposition une parcelle de son domaine foncier de Ventajols. Le Syndicat apicole de la Lozère a fourni une dizaine de ruches et les essaims, et assure la gestion du rucher-école ainsi que la formation.

Depuis une dizaine d'années, en raison de la médiatisation des surmortalités d'abeilles et de la reconnaissance de leur rôle essentiel en tant que pollinisateurs, tant pour la sauvegarde de la biodiversité que pour les rendements agricoles et donc pour nos ressources alimentaires, un très grand nombre d'habitants du Parc national souhaitent à nouveau s'initier aux techniques apicoles afin de pouvoir installer et s'occuper rigoureusement de quelques ruches pour une production familiale.

Ce rucher-école répond à cette attente. Chaque année, un groupe de 12 à 15 personnes – amateurs complètement néophytes ou déjà confirmés dans la pratique apicole – sera formé par deux apiculteurs expérimentés et passionnés. Le groupe se retrouvera régulièrement soit en salle pour apprendre les bases de l'apiculture, soit au rucher-école pour pratiquer.



## Sylviculture

### Cartographie des forêts anciennes

En 2016, l'association inter-parcs du Massif central (Ipa-mac) a porté un projet dont l'objectif principal était de cartographier les forêts anciennes sur l'ensemble des territoires des parcs naturels du Massif central. Cela a permis à l'établissement d'étendre la cartographie des forêts anciennes du Parc national au-delà de la zone cœur, qui avait déjà été cartographiée en 2010.

Si les forêts recouvrent aujourd'hui 68 % du territoire du Parc national, le taux de boisement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle était de 16 % seulement. Ces zones boisées à l'époque se sont généralement maintenues jusqu'à aujourd'hui : il s'agit des forêts anciennes, par opposition aux forêts récentes, qui se sont constituées après le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à partir d'un sol non forestier. En d'autres termes, seulement 23 % environ des forêts actuelles sont anciennes. Minoritaires, ces forêts constituent des réservoirs de biodiversité et méritent, au-delà des préconisations de gestion habituelle, une attention toute particulière. L'ancienneté est d'ailleurs un des critères pris en compte dans la constitution de la trame de vieux bois du Parc.

### Politique d'acquisition de forêts anciennes

Le projet « préservation des forêts anciennes » porté par l'établissement Parc prévoit l'acquisition par celui-ci de 200 ha de forêts anciennes et à fort intérêt patrimonial entre 2016 et 2018. Il s'agit là d'une politique d'acquisition ciblée qui n'entre pas en contradiction avec

la gestion forestière courante : en effet, les 200 ha de forêts anciennes pressentis sont situés au sein des forêts à vocation de libre évolution identifiées dans la charte du Parc national.

Les enjeux de production y sont très faibles, mais les enjeux de biodiversité très forts. Ces forêts anciennes, au degré de naturalité élevé, offrent en effet de nombreux habitats favorables à des espèces fragiles (très gros arbres, arbres à cavités, bois mort). Par ailleurs, ces 200 ha représentent moins de 0,1 % de la couverture forestière du Parc national.

L'acquisition foncière de ces forêts permettra donc d'assurer l'objectif de libre évolution qui a été défini pour elles. Ces forêts seront mises en défens par rapport aux coupes de bois, mais toute autre activité – cueillette, randonnée, chasse... – sera autorisée.

L'établissement a mandaté la Safer pour mener à bien ce programme d'acquisitions foncières exclusivement basé sur des accords à l'amiable entre les parties.

Cinq secteurs-cibles ont été retenus :

- commune d'Altier, entre le Bois Noir et le Cougnet ;
- communes de Bédouès et du Pont-de-Montvert, au niveau de la forêt domaniale de Ramponenche ;
- communes de Rousses et de Bassurels, au niveau de Massevaques et de la réserve biologique intégrale du Marquairès ;
- communes de Dourbie, Lanuéjols (30), Saint-Sauveur-Camprieu et Trèves ;
- commune de Montbrun, au niveau de Blajoux.

Des courriers ont été adressés à l'ensemble des propriétaires concernés à l'été 2016, suivis de relances en fin d'année afin de savoir s'ils étaient ou non prêts à vendre leurs propriétés. Sur environ 120 propriétaires contactés, la Safer a reçu 22 réponses favorables (120 ha) et 48 défavorables (405 ha). Les démarches devaient se poursuivre en 2017.



## Une charte de bonnes pratiques en matière de gestion forestière

Comment récolter du bois dans les forêts en conciliant rentabilité du chantier, amélioration et renouvellement des peuplements, protection des sols, des paysages et du milieu forestier. C'est la question à laquelle s'est attelé un groupe de travail animé par l'équipe « forêt » de l'établissement public du Parc national, qui réunissait acteurs de la filière bois et élus. L'objectif était de définir un code de bonnes pratiques pour la réalisation de coupes forestières dans le Parc national sur lequel les exploitants forestiers pourraient s'engager, que ce soit pour du bois énergie ou pour toute autre utilisation.

La prise en compte des espèces remarquables, la préservation de la fertilité des sols, la taille des coupes à blanc, le devenir des branches au sol après exploitation, tous ces points ont été étudiés. Il s'agissait de trouver comment assurer la rentabilité économique du chantier, condition *sine qua* non pour l'engager, tout en garantissant la préservation de l'écosystème forestier et la protection des patrimoines paysager, culturel et environnemental. Vingt-cinq engagements ont été proposés à plusieurs groupes d'acteurs invités à les prioriser au regard de leur vision de la gestion durable des forêts. Quatorze engagements pour une récolte de bois raisonnée sur le territoire du Parc national des Cévennes ont été retenus et sont présentés dans le document final qui sera soumis à la validation du conseil d'administration.

## Lancement du projet CEVAIGOUAL

La mise en œuvre du projet CEVAIGOUAL, retenu dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt national Dynamic Bois en 2015, a commencé. Ce projet est porté par le Centre régional de la propriété forestière de Languedoc-Roussillon et de nombreux partenaires dont le Parc national. L'objectif est d'accroître la mobilisation de biomasse forestière et de favoriser son renouvellement dans l'esprit d'une gestion forestière durable tenant compte du changement climatique.

Un volet du projet est consacré à la communication et à l'animation du territoire Cévennes-Aigoual pour favoriser l'acceptabilité sociale de l'activité forestière. L'établissement public du Parc est chargé de deux actions : « organisation d'ateliers territoriaux de concertation et d'échanges : la forêt sur votre territoire » et « exposition photographique sur les différents visages de la châtaigneraie ».

En 2016, un marché pour l'organisation et l'animation des ateliers territoriaux d'échange « la forêt sur votre territoire » a été lancé. Il s'agit de créer des espaces de dialogue pour échanger sur les perceptions liées à la forêt et croiser les visions de chacun sur la gestion forestière. L'établissement Parc a préparé avec le prestataire retenu, DialTer, toute la démarche participative à venir ; ainsi, une vingtaine d'entretiens avec des acteurs locaux a été menée afin de mieux intégrer leurs attentes.

Un groupe de travail a également travaillé au projet d'exposition sur la châtaigneraie : un photographe professionnel a été choisi, et les contenus des panneaux ont été élaborés... L'objectif de l'exposition sera d'interpeller les habitants et de les faire réfléchir aux enjeux autour de la châtaigneraie.







## Un nouveau plan de gestion pour la forêt domaniale de l'Aigoual gardois

En 2016, l'Office national des forêts (ONF) a finalisé la révision du plan d'aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual, pour sa partie gardoise. Ce projet a été conduit sur 3 ans en étroite collaboration avec les services de l'établissement public du Parc. L'objectif de ce travail était de définir les orientations et les actions à mener pour la gestion de ces peuplements forestiers sur les 20 années à venir, en tenant compte de tous les enjeux, activités et attentes concentrés sur ce massif : réaliser une récolte de bois adaptée aux potentialités des sols et permettant d'améliorer la qualité des peuplements et leur renouvellement, préserver les milieux naturels et les espèces patrimoniales, protéger les sols et la ressource en eau, préserver la qualité des pay-

sages, répondre aux aspirations en matière d'accueil du public, tenir compte des activités pastorales...

Le projet de gestion proposé par l'ONF prend bien en compte les objectifs de la charte du Parc national des Cévennes, et s'articule autour de 4 axes :

- ▶ favoriser une sylviculture permettant d'augmenter le caractère naturel des forêts (gestion en futaie irrégulière) ;
- ▶ préserver des espaces de forêt en libre évolution naturelle, c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucune coupe de bois, favorables au développement de très vieux arbres, de bois morts ou déperissants, milieu de vie de tout un cortège d'espèces ;
- ▶ préserver les milieux et espèces patrimoniales comme les zones humides, les milieux secs et rocheux, les pelouses et les landes ;
- ▶ protéger la qualité des paysages et offrir un espace accueillant pour les nombreux visiteurs qui fréquentent le massif.

## Tourisme et activités de pleine nature

### L'engagement de l'établissement dans les pôles de pleine nature

Les pôles de pleine nature (PPN) sont des projets soutenus par le Massif central à l'aide de fonds européens, qui visent à sélectionner des territoires qui mettent en œuvre une stratégie partenariale de valorisation des activités de pleine nature comme levier de développement durable. Dans sa charte, le Parc national promeut une destination innovante, de qualité et accessible à tous qui s'appuie sur une découverte douce des espaces naturels. Pionnier en matière d'écotourisme, il impulse la création et la qualification d'une offre touristique du-

nable en relation avec les prestataires et institutionnels du territoire. Les services de l'établissement ont donc soutenu les candidatures des pôles de pleine nature du mont Lozère et des gorges du Tarn, et accompagné la phase 2 du Pôle nature quatre saisons de l'Aigoual.





## L'Esprit parc national se diffuse dans le Parc national des Cévennes

Lancée en juillet 2015, la marque des parcs nationaux, *Esprit parc national*, se déploie dans le Parc national des Cévennes. Le nombre des produits touristiques auxquels la marque est attribuée a cru tout au long de l'année 2016 : au 31 décembre, on comptait 37 hébergements – chambres d'hôtes, gîtes d'étape, gîtes de séjour, villages de vacances, hôtels, campings, hébergements insolites (yourtes, cabane perchée...) – et 10 sorties de découverte des patrimoines, représentant 37 structures touristiques au total.

Par ailleurs, les règlements d'usage pour les catégories « sites de visite, restaurants, séjours » étant finalisés, l'établissement public du Parc et l'association Cévennes Ecotourisme ont mené toute une série d'audits afin que les premiers restaurants, sites de visite et séjours en Cévennes puissent rapidement bénéficier de la marque.

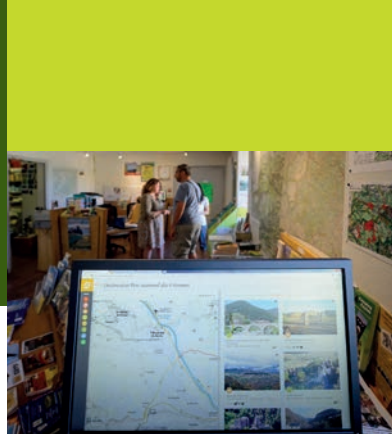


## Un appel à projets pour la conception d'une offre de séjours éco-touristiques

Alors que la marque *Esprit parc national* ne se déclinait pas encore dans la catégorie « séjours », l'établissement public du Parc a lancé, début 2016, un appel à projets pour des séjours innovants portant sur les atouts du territoire du Parc national et sa richesse patrimoniale – naturelle, culturelle ou paysagère –, ou artisanale.

Initier, valoriser et soutenir une offre touristique inédite qui s'articule autour de la richesse de la faune, de la flore et des paysages du Parc national, de sa diversité géologique, de la qualité de son ciel étoilé, de ses cultures et ses savoir-faire, de ses lieux de ressourcement..., tels étaient les objectifs de cet appel à projets. Les séjours devaient s'inscrire dans une démarche de tourisme durable et associer les acteurs locaux engagés auprès du Parc national dans la Charte européenne du tourisme durable ou la marque *Esprit parc national*.

Trois séjours ont été retenus : *Astronomie en Cévennes* (Azimut Voyage), *Pierres, architecture et paysages* (Chamina Voyages) et *Les hautes terres des Cévennes* (Cévennes Evasion Voyages Nature).



## Contribution à la dynamique régionale autour de l'écotourisme : premier catalogue régional

Les 8 parcs naturels de la nouvelle grande région Occitanie (2 parcs nationaux, 6 parcs naturels régionaux) ont produit en 2016 un catalogue de 25 séjours nature se déroulant sur leurs territoires. Cette offre pourrait être le socle d'une future stratégie touristique de nature de la région Occitanie dans les parcs qui représentent 40 % de sa surface

Forts d'une expertise reconnue en matière de tourisme durable, les parcs naturels développent une offre écotouristique depuis plusieurs années, en accompagnant notamment les professionnels du tourisme dans une démarche de développement durable. Depuis 3 ans, ils aident les opérateurs de voyages dans la mise en place de produits ou de séjours nature.

Ces séjours sortent du commun par l'expérience qui est proposée aux clients : la garantie de découvrir un cadre naturel exceptionnel, de vivre des moments uniques, de pratiquer des activités respectueuses de l'environnement et de déguster des saveurs de terroir. Ils sont composés en majorité de professionnels partenaires des parcs, engagés dans une démarche de développement durable et impliqués au niveau local. Ceux-ci sont

connaisseurs et ambassadeurs de leur territoire. Leurs prestations sont commercialisées par des agences réceptives labellisées ou signataires de la charte européenne du tourisme durable. Autre avantage, ces séjours sont également très accessibles : proches des villes, desservis la plupart du temps par des transports en commun, ils sont ouverts à tous les publics.

Sites remarquables, activités de pleine nature, hébergements confortables et alimentation saine et locale font des parcs naturels une destination de tourisme de nature incontournable.

## La stratégie touristique du Parc 2017-2021

Engagé dans la Charte européenne du tourisme durable (CETD) depuis 2002, l'établissement public a travaillé en 2016 au renouvellement de sa candidature auprès de la Fédération EUROPARC pour la période 2017-2021. Dans ce cadre, il propose une nouvelle stratégie, qui servira de support à la déclinaison du programme d'actions.

Son élaboration se construit dans le respect de plusieurs textes d'orientation, à savoir :

- ▶ la charte du Parc national des Cévennes approuvée en conseil d'Etat par décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013. Elle définit le projet du territoire pour quinze ans ;
- ▶ le guide de la destination Parc national des Cévennes ;
- ▶ la stratégie des parcs nationaux français pour un développement touristique durable.



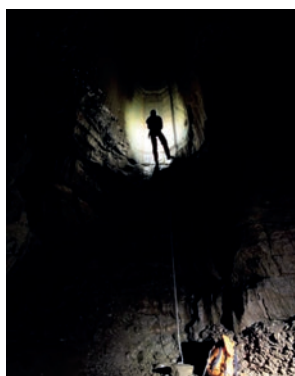
Cette nouvelle stratégie affirme le positionnement du Parc national des Cévennes en tant que destination touristique. Elle se décline autour de cinq objectifs majeurs :

- ▶ partager la destination Parc national des Cévennes ;
- ▶ consolider les dispositifs de promotion et d'accueil ;
- ▶ offrir des expériences qui inspirent et sensibilisent ;
- ▶ créer une offre de séjours éco-touristiques qualifiés ;
- ▶ développer et valoriser les sites naturels et culturels du territoire.

Tout en s'appuyant sur les fondements de la destination, l'objectif est de proposer à la clientèle touristique les éléments structurants suivants :

- ▶ découverte de la nature et de la culture à son rythme (notion de *slow-tourism*) ;
- ▶ consommation de prestations ancrées dans le territoire (services, produits locaux) ;
- ▶ rencontres avec les habitants et leurs savoir-faire ;
- ▶ participation active au déroulement de ses vacances ;
- ▶ accès à des patrimoines adaptés à tous ;
- ▶ outils numériques mis à disposition.

Déposé le 15 décembre 2016, le dossier de candidature sera expertisé par un vérificateur mandaté par EURO-PARC, qui analysera son contenu pour proposer une nouvelle certification dans le courant de l'année 2017.

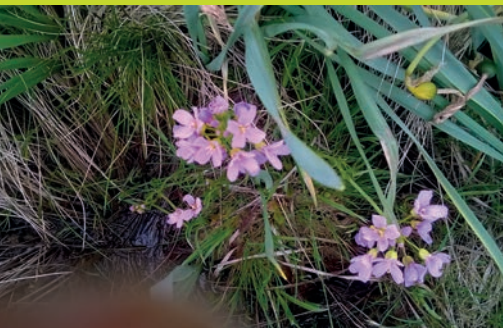


## Canyoning et écrevisse à pied blanc : l'enjeu du canyon de Tines

Des travaux sur le site de canyoning de Tines (commune de Notre-Dame-de-La-Rouvière) ont été entrepris par plusieurs partenaires publics dont l'établissement du Parc. Ils portent sur les zones de stationnement, le mobilier, les panneaux d'information, la signalétique, les aménagements des sentiers d'approche et de retour, ainsi que sur les modalités de gestion, d'entretien et de suivi du canyon.

L'enjeu principal de ce chantier est de concilier la protection des écrevisses à pied blanc présentes dans le canyon – espèce menacée faisant l'objet de mesures de conservation – et la pratique du canyoning. Le départ du parcours a été décalé, certains tronçons ont été « déroutés » – un sentier hors du lit de la rivière peut être emprunté jusqu'à une autre portion du canyon –, des panneaux de sensibilisation des usagers à l'enjeu de protection de l'espèce, et à la nécessité de désinfecter systématiquement les équipements de canyoning, pour éviter la propagation de la « peste de l'écrevisse », ont été installés.

Un suivi annuel de l'écrevisse à pied blanc dans ce canyon a été mis en place par l'établissement en collaboration avec l'ONEMA. Quatre stations de suivi de 12 m de long ont été identifiées (en amont, au départ, à la sortie et en aval du canyon), matérialisées et décrites, afin d'établir un état initial et permettre un suivi dans le temps des populations de cette écrevisse. L'objectif est de révéler des tendances qui permettront d'analyser l'impact éventuel de la pratique du canyoning sur la dynamique de la population de l'écrevisse.



## Travaux sur la grande itinérance dans le Massif central

Le réseau des Parcs du Massif central (Ipamac) a répondu en 2015 à l'appel à projets « Soutien aux grandes itinérances du Massif central » qui offrait l'opportunité de bénéficier de financements pour des investissements en matière d'aménagement et d'équipements, pour l'amélioration de produits touristiques et leur commercialisation. Deux itinéraires ont été retenus : la Grande Traversée du Massif central en VTT (GTMC VTT) et le GR 7



**La GTMC VTT** a longtemps été un itinéraire majeur fréquenté par une clientèle française et européenne. Avec plus de 1 000 km, elle traverse 4 parcs naturels régionaux, le Parc national des Cévennes et 7 départements au total. Au vu de la baisse de sa fréquentation, les Parcs du Massif central et le Comité régional du tourisme d'Auvergne ont décidé de revitaliser ce parcours mythique. L'objectif est d'en faire la première grande traversée française intégralement accessible aux VTT à assistance électrique d'ici au printemps 2018, de valoriser un grand nombre de sites et lieux de visite et une offre attractive de prestations touristiques tout au long de cet itinéraire.

En 2016, l'établissement public du Parc, en collaboration avec le comité départemental olympique et sport et le département de la Lozère, a travaillé sur l'itinéraire entre Le Tournel et le sommet de l'Aigoual, cherchant à éviter les routes et à privilégier la découverte de certains paysages et sites. La réflexion a aussi porté sur les étapes, les hébergeurs pouvant être des structures relais (en disposant de kits de réparation, d'un parc à vélos, d'un point de lavage, de prises électriques pour batterie...) et l'implantation du balisage le long du linéaire.

**Le GR 7** est un itinéraire de randonnée renommé. L'objectif du travail mené en 2016 a été de confirmer que, de par ses caractéristiques et ses atouts, il est aussi un parcours adapté à la pratique du trail, pour des publics débutants à expérimentés, plus jeunes et plus urbains que les pratiquants traditionnels de randonnée pédestre. Les tests ont été concluants.



drine Forge



## Tourisme et activités de pleine nature

### L'animation du réseau des relais d'information du Parc national

En 2016, le réseau des relais d'information du Parc comptait 14 offices de tourisme pour 23 bureaux d'information touristique et 7 structures privées engagées dans la charte européenne du tourisme durable (CETD) et désireuses de valoriser le territoire et les patrimoines du Parc national.

Une quarantaine d'agents ont participé aux 14 journées de formation organisées à l'intention des partenaires touristiques de l'établissement public du Parc afin de consolider et valoriser une culture commune. Une journée consacrée à la connaissance des patrimoines cévenols, dédiée à l'office de tourisme Cévennes Grand Sud (aujourd'hui « Cévennes Tourisme »), a accueilli 18 participants sur les sites de Barre-des-Cévennes et de la magnanerie de la Roque.

En décembre, les directeurs d'office de tourisme du territoire ont participé à la rencontre annuelle des relais d'information qui prépare les grands rendez-vous de l'année suivante.

Par ailleurs, quatre offices du tourisme (OT) ont signé le 1<sup>er</sup> mars la charte européenne du tourisme durable qui jusqu'alors ne s'adressait qu'aux entreprises et aux opérateurs de voyage.

Cet engagement renforce leur rôle dans la promotion et l'animation de la destination Parc national des Cévennes. Il s'agit de l'Office de tourisme intercommunautaire Cévennes Gorges du Tarn, et des OT Mende Cœur de Lozère, Mont Aigoual Causses Cévennes et Cévennes Tourisme.

## Chasse

### La campagne de chasse 2015-2016

Le bilan provisoire du plan de chasse 2015-2016 est positif même si la marge de progrès reste conséquente avec des attributions maximales réalisées à 73, 5 % pour le chevreuil et 79 % pour le cerf. La situation au regard de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est satisfaisante pour le chevreuil, sauf sur la partie boisée du cœur du causse Méjean, et pour le cerf, à l'exception de dégâts sur des peuplements en régénération sur le massif de l'Aigoual et le mont Lozère.

L'impact du sanglier sur les productions agricoles reste trop important malgré l'augmentation des tableaux départementaux (environ 10 000 animaux tués en Lozère et 40 000 dans le Gard) et les procédures de tirs d'élimination mises en œuvre en période de fermeture et très appréciées des demandeurs (22 autorisations délivrées par l'établissement à 67 chasseurs pour 19 prélèvements).

Le lièvre fait l'objet d'un suivi particulier sur le causse Méjean, massif sur lequel l'espèce revêt un enjeu cynégétique majeur au regard notamment de la pression de chasse. L'évolution de l'indice kilométrique d'abondance nocturne témoigne du bon état de conservation de l'espèce à l'échelle du massif.

#### **Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fédération des chasseurs de Lozère**

Le 24 mars 2016, le Parc national des Cévennes et la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère ont officialisé plus de 45 ans de partenariat par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 pour la mise en œuvre de la charte. Celle-ci précise pour les axes « chasse » et « biodiversité » les actions à mener et les engagements de chaque structure.



## Architecture, Urbanisme

### L'accompagnement des projets d'urbanisme

L'établissement est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme sur le territoire du Parc national. Cela signifie d'une part qu'il accompagne les collectivités pour les aider à intégrer les orientations de la charte dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), d'autre part qu'il donne un avis sur les études produites. L'objectif est d'amener les communes et intercommunalités à mener des réflexions et des projets de qualité.

En 2016, 24 PLU ou cartes communales ont été suivis dans le Parc national, à tous les stades d'avancement. Il a pu s'agir de compiler les données existantes afin d'alimenter le diagnostic du territoire, ou bien de donner un avis sur le projet définitif.

Un PLU intercommunal a démarré sur le territoire de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts-Gardons (regroupée avec d'autres communes dans une nouvelle intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère). Le Parc a été largement associé à cette démarche, qui devrait définir, à l'échelle d'une vallée cévenole, un projet de territoire pour les 10 années à venir. Ce projet a bénéficié d'une aide financière de 13 430 euros de la part de l'établissement public. Six communes ont également bénéficié de subventions pour réviser ou élaborer un PLU.

Au total, le soutien financier du Parc à la réalisation de documents d'urbanisme s'élève à 35 585 euros pour l'année 2016.

### Le soutien à la valorisation des villages

En parallèle de l'appui à l'élaboration des documents d'urbanisme, l'établissement Parc souhaite aider les communes dans leurs projets de valorisation des villages et hameaux. Les bâtiments vacants, l'aménagement des rues et places, le paysage végétal sont autant de sujets qu'il ne faut pas occulter si l'on veut conserver des villages vivants et attractifs.

Ainsi, il a réalisé ou suivi plusieurs projets en 2016. Pour le hameau de Pratscoustal (Arphy – 30), différentes idées d'aménagement et de valorisation ont été proposées à la commune. Il s'agissait également de travailler sur le devenir de plusieurs bâtiments publics.

Au Bleynard (48), une étude d'esquisse a permis d'imaginer le devenir de la rue principale et d'un jardin public. Ce travail a été réalisé en partenariat avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement de Lozère (CAUE).

Une aide technique et financière a également été accordée à la commune de Robiac-Rochessadoules (30) pour la réalisation d'une étude paysagère, afin d'imaginer la requalification d'un ancien bourg minier. Le montant de cette subvention s'élève à 2625 euros.

L'accompagnement technique aux communes sur ce sujet passe également par le partage d'expériences et l'organisation de travaux participatifs sur des cas concrets du territoire (lire *Quatre réunions à destination des élus référents* – p. 41).



## Une habitation légère de loisirs pour les professionnels de l'hôtellerie de plein air du territoire

Pour aider les professionnels de l'hôtellerie de plein air à remplacer leur mobilhomes par des habitats éco-conçus qui puissent prétendre à la marque *Esprit parc national*, l'association Cévennes Ecotourisme a lancé un concours de conception d'une d'habitation légère de loisirs (HLL) auprès de l'École des Mines d'Alès (département Génie Civil, élèves de 3<sup>e</sup> année Option Bâtiment Énergie). L'établissement public du Parc, le Feder Massif central, la région Occitanie et le département de la Lozère ont cofinancé le projet.

Le cahier des charges soulignait la nécessité de concevoir un module pouvant être agrégé à d'autres modules similaires et dont la réalisation en bois devait être en association avec des matériaux à faible impact environnemental, pouvoir être déplaçable, produite localement, adaptée au relief et intégrée au paysage. Cette alternative aux modèles standard devait pouvoir concurrencer économiquement les modèles en kit du marché existant.

Le jury s'est réuni fin 2016 pour sélectionner l'équipe lauréate qui devait finaliser son projet en tout début d'année 2017.

## Le projet Laubamac sur les rails

Porté par sept partenaires\* dont le Parc national, le projet Laubamac – lauziers bâtisseurs Massif central – a été retenu dans le cadre du contrat de plan Etat-région Massif central 2015-2020 avec un financement de 700 000 € à la clé. Il a pour objectif de consolider et développer les filières des lauziers calcaire et schiste et des bâtisseurs en pierre sèche à l'échelle du Massif central. Un premier plan d'actions concerne la période 2016-2018.

Quatorze actions sont prévues dans les domaines « formation et qualification » (création d'un certificat de qualification professionnelle « lauze »...), « marchés et réglementation » (étude de marché et réalisation d'un ouvrage sur les usages de la lauze et de la pierre sèche dans l'architecture contemporaine...), « recherche et développement » (création d'une micro carrière expérimentale...), « communication et sensibilisation » (organisation des premières rencontres nationales de la lauze et de la pierre sèche...).

L'établissement public du Parc travaille depuis plus de 15 ans aux côtés des professionnels à la structuration d'une filière Pierre sèche afin de garantir la transmission et la pérennité de ces savoir-faire qui ont contribué à modeler les paysages emblématiques du territoire. C'est ainsi que le processus de professionnalisation de la construction en pierre sèche est né dans les Cévennes. La solidité de ces filières constitue donc un enjeu fort pour le territoire sur le plan patrimonial mais aussi économique et social, car les savoir-faire qui y sont associés ont une forte valeur ajoutée et génèrent des emplois.



\* Parc national des Cévennes, Association des Artisans bâtisseurs en pierre sèche - École professionnelle de la pierre sèche, Chambre des Métiers de la Lozère, Ecole des Mines d'Alès, Parc naturel régional des Causses du Quercy, Parc naturel régional de la Montagne Ardéchoise, Parc naturel régional des Grands Causses.





## Artisanat et activités économiques

### Un appel à créations textiles en appui à la filière laine locale

L'établissement Parc travaille depuis 2015 aux côtés des éleveurs de brebis au renouveau de la filière laine sur le territoire. Il soutient notamment la dynamique «Raïo-laine» portée par une trentaine d'éleveurs de brebis raïole du sud du Massif central et des plaines languedociennes.

Ainsi, au printemps, il a lancé un appel à créations textiles en laine de brebis raïole : « Réinventez le gilet de berger ! » L'établissement a acheté la matière première

et l'a fournie aux quinze candidats qui ont souhaité participer à ce concours. Un sympathique défilé de tous les prototypes plus originaux les uns que les autres devant un jury professionnel et le public a animé la Journée de la laine, le 26 août à Génolhac. Trois créatrices ont été primées et trois coups de cœur ont été attribués.

La décision a été prise de concevoir une exposition dans la continuité du concours qui permettra au plus grand nombre d'admirer les gilets et de découvrir toutes les étapes de valorisation de la laine.

Pour venir en appui à la filière laine, l'établissement Parc a également choisi de proposer désormais à la vente dans ses boutiques des accessoires en laine raïole tricotée et feutrée (chaussettes, semelles, sacs...).





## Eau

### Les eaux souterraines du causse Méjean à l'étude

L'établissement public et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont lancé à l'automne une grande étude hydrogéologique du causse Méjean. Les sept systèmes karstiques concernés sont les plus importants. Leurs exutoires sont les sources du moulin de Pé-talan, Castelbouc, les Ardennes, l'Ironselle, les Douzes, le Pêcher et Saint-Chély.

L'étude vise à mieux connaître le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire afin de faire face aux besoins croissants en eau de qualité et de gérer durablement cette ressource rare et précieuse. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance sur la genèse, la structure et le fonctionnement hydrogéologique du karst – paysage façonné par la dissolution des calcaires – du causse Méjean.

Plusieurs types de travaux sont prévus. En 2016, une première étape a consisté en des études géologiques pour préciser la constitution du sous-sol et des études géomorphologiques pour connaître les formations qui le constituent. En décembre, un suivi des sources situées dans les gorges du Tarn et de la Jonte a commencé. Ces sources ont été équipées d'outils de mesure des débits en continu et d'analyse de la composition chimique et de la qualité des eaux. Des campagnes de traçage seront organisées par la suite. Ces dispositifs permettront de mieux comprendre les écoulements souterrains, d'identifier d'éventuelles réserves d'eau souterraine ainsi que les connexions avec la Jonte et le Tarn. A la fin de l'étude, une cartographie de la vulnérabilité de la ressource en eau du causse Méjean sera réalisée pour mieux assurer la protection et la gestion de l'eau tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Tout au long de cette étude, les comités départementaux de spéléologie de Lozère, du Gard et d'Aveyron ainsi que les habitants du causse Méjean seront sollicités pour apporter leur connaissance du terrain et pour participer à certaines actions. Le Syndicat mixte

des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses contribuera à l'ensemble des travaux. Les résultats de l'étude seront communiqués très régulièrement aux habitants du Causse dans le cadre de réunions publiques et par le biais d'une lettre d'information. Ils donneront lieu également à des publications scientifiques.

**Coût du projet : 518 000 € HT**

**Partenaires financiers :**

- ▶ Agence de l'eau Adour Garonne : 50 %
- ▶ BRGM : 21 %
- ▶ Parc national des Cévennes : 19 %
- ▶ Région Occitanie : 10 %

### Vers des communes « zéro pesticide »

Chaque jour, les usagers et les professionnels chargés de l'entretien des espaces publics sont en contact direct ou indirect avec les pesticides. Or, une exposition ponctuelle ou prolongée peut provoquer des intoxications et constituer donc un risque pour la santé. De plus, les pesticides peuvent aussi être une source importante de contamination des eaux.

Pour aider les communes adhérentes à la charte du Parc national à respecter leur engagement – s'engager dans la démarche « Vers des collectivités zéro pesticide » (mesure 3.4.3) – et la loi du 23 janvier 2014, qui interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades, l'établissement public a décidé de commander à un bureau d'études, retenu dans le cadre d'un marché, la réalisation d'un diagnostic des pratiques et l'élaboration d'un projet de changement de pratiques auprès de 40 communes volontaires du territoire. Cette prestation, commencée en 2016, bénéficie du soutien financier des agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse.



## La transition énergétique ancrée dans le territoire

Lancée en 2014, la démarche Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) mobilise les territoires sur les enjeux de la transition écologique et énergétique. En 2016, le Parc national est entièrement engagé dans une démarche TEPCV. Le conseil départemental de Lozère, la communauté d'agglomération d'Alès, le syndicat des hautes vallées cévenoles, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires et celle du Pays vignais ont ainsi été labellisés. Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a reçu les représentants de ces collectivités et salué leur effort exemplaire et précurseur.

La dynamique créée autour de la candidature du territoire au label de Réserve internationale de ciel étoilé a permis à certaines collectivités d'orienter les crédits TEPCV sur la modernisation de leur éclairage public. Pour compléter ce financement, l'établissement public du Parc national a mobilisé des fonds structurels européens (du Fonds européen de développement régional – FEDER) désormais gérés par la région Occitanie : le premier appel à manifestation d'intérêt a permis de retenir 9 projets communaux de modernisation de l'éclairage public pour un montant de 488 000 € de travaux financés à 60 % (dossiers en cours d'instruction). Les économies d'énergie à la clef seront conséquentes : jusqu'à 93 % !

## Les Trophées du Parc national

### Trophées du Parc national : une édition 2016 sur le thème des paysages

Pour la troisième année consécutive, le Parc national a lancé un appel à projets écocitoyens qui avait pour thème des paysages et des hommes. Comme les années précédentes, cette initiative était destinée à aider des personnes physiques ou morales à mener ou finaliser un projet. Particuliers, jeunes citoyens, établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités pouvaient y participer et gagner 1 000 euros.

Les projets devaient répondre à des critères et valeurs bien spécifiques, ceux du programme de l'Unesco *Man and biosphere (Mab)* : notamment, le renforcement des liens homme-nature, la dimension collective, la valeur éducative auprès du grand public, l'ancrage du projet dans le territoire.

Seize dossiers de candidature ont été déposés. Le jury, présidé par la directrice de l'établissement Parc et composé du président d'une association culturelle cévenole, d'une paysagiste du CAUE du Gard, d'une responsable du REEL 48, du chargé de mission Urbanisme et paysage du Parc national et du coordinateur de la Réserve de biosphère des Cévennes a sélectionné quatre dossiers et

attribué une « mention spéciale » aux deux premiers qui répondaient parfaitement à tous les critères d'évaluation :

- ▶ Balade guidée *Le valat de Conches* : dossier présenté par l'école Les abris de Ventalon-en-Cévennes.
- ▶ Remise en culture des terrasses historiques du hameau de la Sablière : dossier présenté par l'association Essentielle (commune de Saint-Pierre-des-Tripiers).
- ▶ Réhabilitation de bancelles et plantation de vigne patrimoniale de cépages cévenols et de pêches de pays : dossier présenté par Cécile Reynes-Bridgens, qui réside à Cans-et-Cévennes.
- ▶ Création d'outils éducatifs au Jardin du lien : dossier présenté par le Foyer rural des P'tis cailloux, situé à Quézac (commune nouvelle : Gorges-du-Tarn-Causses).

Une petite délégation de l'école Les abris a participé, en septembre à Paris, au siège de l'Unesco, à la cérémonie de présentation des lauréats des trophées de toutes les réserves de biosphère de France.





## 4. Faire connaître et accueillir

### Éducation au développement durable du public scolaire

#### L'éducation au développement durable du public scolaire

A travers le programme « J'apprends avec le Parc », mis en place en 2015, le service éducatif de l'établissement public propose aux enseignants d'engager leurs élèves dans un parcours d'éducation au territoire, à son environnement et à ses patrimoines. Il offre un accompagnement pédagogique gratuit à des projets sur une année scolaire complète.

En 2015-2016, il a concerné 32 des 89 écoles primaires et 1 000 des 5 000 élèves du territoire du Parc national.

Les projets des élèves pouvaient être en lien avec les thèmes de l'eau, de la forêt, de la biodiversité et du patrimoine culturel et architectural. Les agents de terrain du Parc ont ainsi effectué plus d'une centaine de demi-journées d'animations, en extérieur ou dans les établissements scolaires.

#### A titre d'exemple...

Le projet « Un mois, une espèce » a permis aux élèves de l'école Plein Soleil de Notre-Dame-de-la-Rouvière, dans le Gard, d'être sensibilisés à la biodiversité qui les entoure, tout au long de l'année scolaire. Avec Gaël Karczewski, garde-moniteur du Parc sur le massif Aigoual, ils ont fait la connaissance chaque mois d'un animal ou d'une plante emblématique du lieu où ils vivent : écrevisse à pied blanc, truite, chouette de Tengmalm, pic noir, abeille, mouflon, châtaignier, vulcain et gagée de Bohème. Ils ont aussi étudié les relations de ces animaux et de ces plantes avec d'autres espèces, leur habitat et l'impact qu'avait le climat sur ce dernier, tout ceci dans l'objectif qu'ils comprennent l'importance d'adopter certaines attitudes pour préserver cette biodiversité. Le travail des élèves a fait l'objet d'une exposition à la maison de l'Aigoual pendant tout l'été 2016.

C'est aujourd'hui dans le cadre de conventions de partenariat que s'organise l'éducation au développement durable auprès des collégiens du territoire. Ces conventions fixent le cadre et définissent les modalités d'intervention des agents du Parc. En 2015-2016, plusieurs partenariats ont ainsi été formalisés avec les collèges de Florac, du Bleygard et de Saint-Jean-du-Gard.

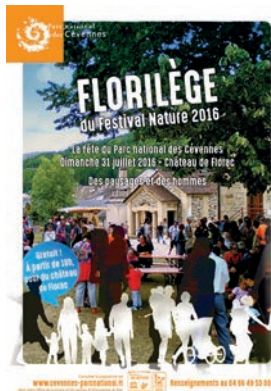
#### Du mouton à la laine

Une malle pédagogique contenant une trentaine d'activités liées au pastoralisme et à la laine a été conçue par le service éducatif de l'établissement public. Elle vise à faire comprendre aux enfants les effets positifs de l'activité pastorale sur les paysages et la biodiversité. Elle renseigne également sur l'histoire de l'élevage du mouton, les divers usages de la laine et les savoir-faire associés. Les activités proposées sont diverses : sorties terrain ; ateliers de dessin, d'écriture, d'art plastique et de discussion ; jeux de plateau...



## Sensibilisation et communication pour le grand public

### Des rendez-vous avec le grand public



Comme les années précédentes, la fête du Parc national, *Florilège*, a permis au public de visiteurs et d'habitants du territoire, et aux agents de l'établissement de se retrouver, le 31 juillet à Florac, dans la cour du château, et d'échanger autour du thème du Festival nature 2016, « des paysages et des hommes ». Les hommes et les femmes qui

entretiennent, préservent ou valorisent les paysages du Parc national – éleveurs, agriculteurs, forestiers, bâtisseurs... – ont pu évoquer leur travail et partager leurs connaissances sur les paysages. Cette journée a aussi été celle du lancement de la marque *Esprit parc national* pour les produits du terroir (lire *Les premiers produits du terroir marqués Esprit parc national* – p. 6). Les producteurs nouvellement bénéficiaires de cette marque ont proposé en dégustation et à la vente certains de leurs produits.



La 5<sup>e</sup> édition de la Journée de la laine s'est tenue à Génolhac le 27 août, avec un programme très riche : expositions et vente de créations en laine, démonstrations et ateliers participatifs, spectacles, contes et danses, conférences et défilé de gilets de berger créés pour l'occasion en laine de brebis Raïole (lire *Un appel à créations textiles en appui à*

*la filière laine locale* – p. 33).

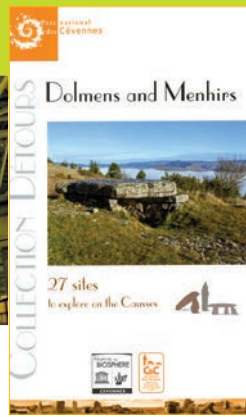
### Une nouvelle exposition, *Des paysages & des hommes*

Coproduite par le Parc national et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, cette exposition innovante, ludique et interactive a été inaugurée le 10 mai à la Maison de l'Aigoual. Itinérante, elle a ensuite pu être découverte dans les maisons du Parc de Florac et de Génolhac.

Panneaux, carte, carnets de croquis et classeurs de dessin présentent les caractéristiques paysagères du territoire (Causses et Gorges, massif de l'Aigoual, vallées cévenoles, mont Lozère) et leurs évolutions.

Quatre tablettes numériques diffusent photos, sons et vidéos dans lesquelles les habitants s'expriment. Qu'ils soient agriculteur, forestier, artisan bâtisseur en pierre sèche, chargé de mission Natura 2000, élu, accompagnateur en moyenne montagne, météorologue ou encore directeur d'office de tourisme, ces acteurs expliquent leur relation avec le paysage et leur action au quotidien. Avec leurs choix, ils construisent et façonnent les paysages de demain.

Les visiteurs sont aussi invités à dessiner « leur paysage rêvé » sur un carnet d'esquisses pré-tracées.



## Le Parc national à la rencontre du public citoyen

Le Parc national des Cévennes a participé, aux côtés des autres parcs nationaux de France, au salon « Destinations Nature » dédié aux activités de plein air et aux voyages nature du 17 au 20 mars au Parc des Expositions à Paris. Cela a été l'occasion pour de nombreux franciliens de découvrir les territoires des parcs nationaux de France et leurs acteurs économiques à travers l'offre de randonnée des Parcs, les plateformes de découverte de plusieurs parcs (dont le Parc des Cévennes) et la marque *Esprit parc national*.

Pour promouvoir la destination Parc national des Cévennes, l'établissement Parc a convié trois hébergeurs de son territoire, bénéficiaires de la marque, à être présents à ses côtés. Parmi eux, Florence Faidherbe, propriétaire du camping Isis-en-Cévennes, a témoigné lors de la conférence de presse de lancement national de la marque *Esprit parc national* organisée sur le stand des parcs nationaux.

En avril et en octobre, c'est sur la place de la Comédie à Montpellier que le Parc national a participé aux manifestations « La Comédie des Cévennes » et « La Lozère fait sa Comédie », deux belles opportunités pour sensibiliser les Montpelliérains et les Héraultais à une destination nature de grande qualité proche de chez eux : le Parc national des Cévennes. L'offre de randonnée et d'activités de pleine nature, abondante, diversifiée et facilement disponible sur la plateforme Destination Parc national des Cévennes, ainsi que la dynamique écotouristique du territoire partagée par de nombreux prestataires engagés dans la démarche Charte européenne du tourisme durable et désormais dans la marque *Esprit parc national*, ont séduit le grand public.

## Un effort sensible de l'établissement à l'attention des visiteurs étrangers

82 500 mots : c'est le nombre record de mots traduits en une année depuis les premières traductions en 2010.

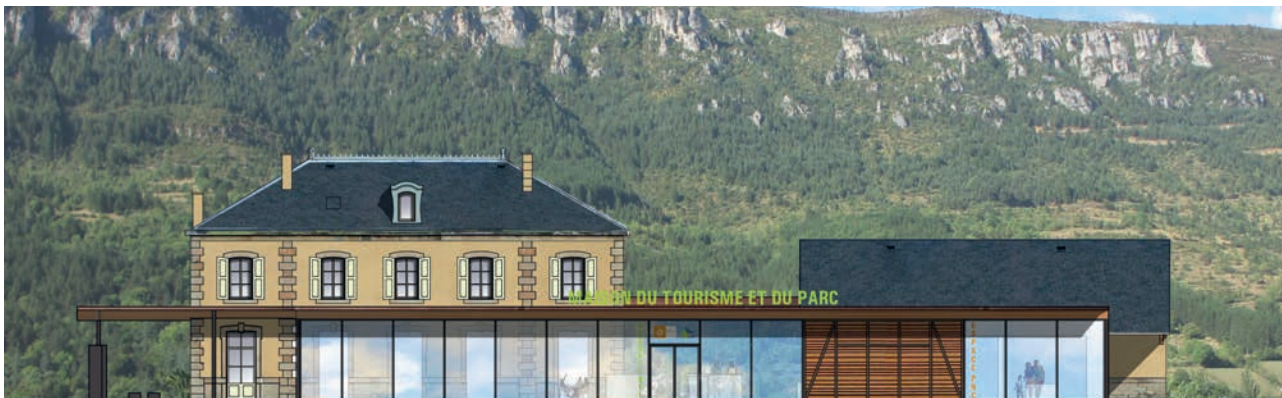
L'essentiel des traductions en anglais a concerné les contenus de la plateforme Destination Parc national des Cévennes lancée en février 2016 : textes introductifs, fiches de présentation de 18 lieux de visite, 24 sentiers d'interprétation, 27 sentiers de promenade randonnée, 20 parcours VTT et équestres...

Le livret « Dolmens et menhirs » de la collection Détours du Parc national a également été traduit en anglais.

Les autres traductions, en anglais ou en allemand, ont concerné certains contenus du site internet [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr), les panneaux de la nouvelle exposition permanente de la maison de l'Aigoual, une vingtaine de fiches de présentation de sentiers ou de patrimoines (mises à disposition dans les maisons du Parc et les relais d'information), les panneaux « points info... »



Façade Ouest - Ech. 1/150



Façade Est - Ech. 1/150

## Structure d'accueil

### Maison du tourisme et du Parc

Depuis 2013, l'établissement public projette de développer une nouvelle Maison du Parc à Florac intégrant un espace d'accueil, une boutique et une exposition permanente. Fin 2015, l'idée d'un projet mutualisé avec l'office de tourisme intercommunautaire s'est confirmée. Le site de l'ancienne gare de Florac s'est imposé par son positionnement très favorable : excellente visibilité depuis la N 106 et proximité immédiate du cœur de ville de Florac. Il nécessitait en revanche une reprise architecturale ambitieuse associant des objectifs de fonctionnalité, de cohérence avec un développement durable et de respect du caractère du site.

L'année 2016 a été consacrée à la définition du projet. C'est la communauté de communes Florac Sud-Lozère (devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 communauté de communes Gorges Causses Cévennes) qui est maître d'ouvrage de l'opération, avec pour partenaires l'Office du tourisme intercommunautaire (OTI), l'établissement

public du Parc, la région Occitanie, le département de la Lozère, l'Entente Causses Cévennes, la commune de Florac-Trois-Rivières...

La Maison du Tourisme et du Parc sera une porte d'entrée ouverte sur le territoire. Au centre du dispositif : l'accueil, espace modulable, partagé entre l'OTI et le Parc national. L'exposition permanente offrira un éclairage contemporain sur l'établissement public et ses missions. Plusieurs entrées sont prévues pour découvrir la richesse patrimoniale et paysagère : émotionnelle, ludique et informative. Exposition vitrine, cet espace devra avant tout piquer la curiosité du visiteur et le renvoyer sur l'offre de découverte du territoire.

A l'issue d'un concours, le cabinet d'architecte Naveeth a été sélectionné comme maître d'œuvre en novembre 2016. Le parti pris architectural vise une réhabilitation de la gare et de son annexe, associée à une extension occupant tout l'espace entre les deux bâtiments, qu'elle dilate de part et d'autre, dans la continuité des quais et des rails aujourd'hui disparus. L'année 2016 s'est achevée autour des premières esquisses du projet.



## Maison du mont Lozère

Fin 2015, les deux copropriétaires, l'établissement public et la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère, associés à plusieurs partenaires, ont décidé de réfléchir ensemble aux perspectives d'évolution de la maison du Mont Lozère, qui comprend actuellement :

- ▶ un musée, tête de pont du réseau d'interprétation du Parc national sur le mont Lozère ;
- ▶ une salle polyvalente communale ;
- ▶ un gîte d'étape.



Un groupe de travail a été constitué afin de définir un projet partagé, moderne, répondant aux différentes attentes et permettant une meilleure valorisation et compréhension du territoire. Ce travail a abouti à une consultation pour « la conception d'un programme d'équipements » confiée début 2016 à une équipe pluridisciplinaire, sous la houlette de Navech Architectes. Le cabinet a, dans un premier temps, évalué les contraintes et les atouts de la copropriété Maison du mont Lozère (bâtiments et terrains), tout en définissant ses potentialités. Dans un second temps, les partenaires ont souhaité explorer tous les scénarii possibles, y compris l'hypothèse d'une démolition/reconstruction, ainsi que l'investissement de nouveaux lieux dans le bourg du Pont de Montvert. En fin d'année, le choix a été fait de restructurer entièrement la Maison du mont Lozère pour qu'elle accueille le gîte communal, une salle des sports et d'escalade, un espace culturel et de loisirs. Parallèlement, au centre du bourg,

l'ancienne poste devrait être démolie pour laisser la place à un bâtiment qui abritera un accueil mutualisé Office de tourisme intercommunautaire/Parc national, une exposition permanente, des bureaux et une salle de conférence. Ce projet participera à la redynamisation du village.

## La Maison de l'Aigoual propose désormais une exposition permanente

Au mois de mai, la Maison de l'Aigoual s'est dotée d'une exposition permanente de sept panneaux qui présentent l'établissement public et le territoire du Parc national, ainsi que les particularités du massif de l'Aigoual : ses climats extrêmes, ses milieux diversifiés, la richesse de sa biodiversité, l'histoire de son reboisement, les enjeux de la gestion forestière actuelle, l'importance de l'agropastoralisme et de la transhumance, les activités économiques, l'offre de découverte et d'activités de pleine nature...

Autour d'une carte circulaire fixée au sol, ce parcours simple permet en une vingtaine de minutes de se familiariser avec ce territoire forestier, avant de partir à la découverte des sentiers et des lieux de visite proches. Des dispositifs ludiques trouveront prochainement leur place dans le parcours. Cette exposition sera complétée au gré de l'actualité.







# Le pilotage des politiques

## Animation de la charte

### Quatre réunions à destination des élus référents

De nouvelles réunions ont été proposées au réseau des élus référents du Parc national sur des thématiques majeures pour les collectivités du territoire.

En janvier, une journée a été consacrée à l'enjeu du maintien des milieux ouverts, de la pérennisation de l'agropastoralisme et de la préservation des terres agricoles, ainsi qu'aux outils et leviers d'action à la disposition des élus.

En mars, les élus référents se sont réunis sur le thème de l'urbanisme rural et de la revitalisation des centres-bourgs. Après une matinée consacrée à des présentations d'opérations réalisées, 9 communes ont bénéficié d'un atelier dédié à un de leurs bâtiments publics : Florac, Le Vigan, Les Mages, Meyrueis, Saint-Ambroix, Sainte-Cécile-d'Andorge, Saint-Germain-de-Calberte, Sainte-Croix-Vallée-Française et Ventalon-en-Cévennes. Ces exercices de groupe leur ont permis de dégager des solutions et des pistes de programmation pour envisager un nouvel avenir à ces lieux dégradés ou inutilisés. La journée a réuni plus de 80 personnes (élus et techniciens).

Deux engagements forts des communes adhérentes à la charte du Parc ont été à l'ordre du jour d'une troisième rencontre en juillet : devenir ou rester une commune « zéro pesticide », et sans culture d'OGM ;

prendre en compte des sites de nidification des rapaces pour préserver ces espèces.

Enfin, en novembre, les élus se sont retrouvés pour échanger sur les paysages, l'impact de la signalétique et de la publicité, la majesté des paysages nocturnes du territoire et l'intérêt du nouvel outil que constitue l'Atlas des paysages du Parc national.

### Les formations du CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale et l'établissement Parc ont noué un partenariat en 2015 visant à proposer des formations d'application de la charte aux agents des collectivités du territoire.

Dans ce cadre, plusieurs formations ont été organisées en 2016 sur les thématiques « publicité et signalétique », et « vers des collectivités zéro phyto ». Elles ont accueilli une trentaine d'agents communaux, soit à Saint-Jean-du-Gard, soit à Florac-Trois-Rivières.

Ce programme de formation s'adresse en priorité aux personnels des collectivités territoriales du Parc national et sont une très bonne occasion d'une part de décentraliser les stages généralement organisés à Montpellier ou Nîmes, et d'autre part de proposer des contenus adaptés aux particularités cévenoles et caussenardes (climat, altitude, taille des collectivités...).



## Un premier bilan de la charte dans *de serres en valats*

Le dossier du magazine *de serres en valats* d'octobre 2016 a été consacré à un bilan des trois premières années de mise en œuvre du projet du territoire Parc national des Cévennes. La première génération 2014-2016 des conventions d'application de la charte témoigne de la priorité donnée par les communes à certains des dix engagements à prendre, notamment la modernisation de l'éclairage public et la démarche « zéro pesticide ». L'établissement public a soutenu ces dynamiques et a notamment réussi à mobiliser pour le territoire d'importants fonds européens au service des projets s'inscrivant dans ces engagements

L'établissement a également accompagné les communes adhérentes dans la mise en œuvre de projets cohérents avec les orientations de la charte, comme privilégier l'agriculture biologique, partager une culture d'urbanisme rural durable, s'engager pour un territoire sans OGM...

## Nouvelles conventions d'application de la charte

La maîtrise des consommations d'énergie et la modernisation de l'éclairage public constituent l'un des engagements des communes adhérentes à la charte du Parc national. Une convention d'application de la charte pour une réserve internationale de ciel étoilé a été signée en août entre l'établissement public du Parc, le Syndicat départemental d'électricité et d'électrification de la Lozère (SDEE) et le Syndicat mixte d'électrification du Gard (Smeg). L'objectif est de préserver et valoriser le ciel et l'environnement nocturnes du territoire du Parc national en réduisant les sources de pollution lumineuse.

Par ailleurs, des conventions pluriannuelles d'objectifs pour application de la charte ont été signées avec plusieurs associations partenaires historiques de l'établissement public du Parc : les Artisans bâtisseurs en pierres sèches, la Ligue pour la protection des oiseaux, la Fédération des chasseurs de Lozère ou encore la Fédération des foyers ruraux de Lozère.

## Politiques régionales et nationales

### L'établissement contribue aux politiques régionales et nationales

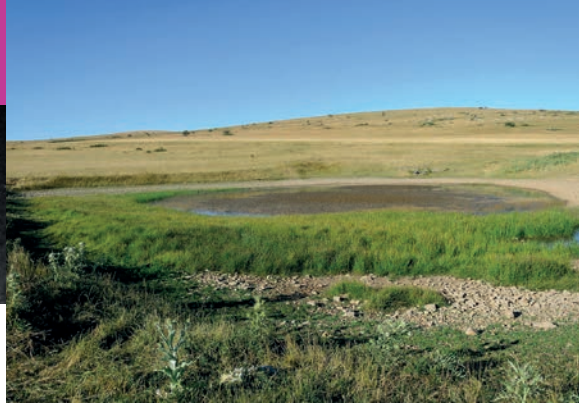
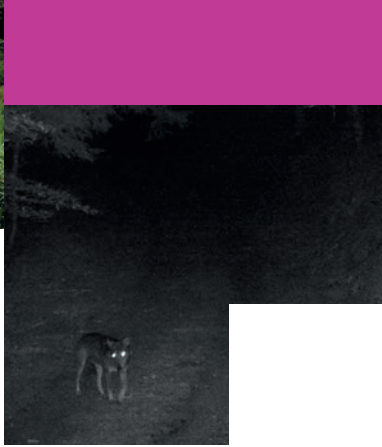
Les conseils départementaux sont engagés dans la connaissance et la protection de la biodiversité sur le territoire national dans le cadre des espaces naturels sensibles (ENS). Les ENS ont vocation à favoriser la découverte des patrimoines par le grand public.

En 2016, des communes gardoises du Parc national ont décliné le schéma départemental des ENS. Ainsi, Valleraugue a adopté le périmètre de préemption de la haute vallée du Bonheur et de son abbaye. Trèves et Lanuéjols se sont engagées, en partenariat avec Nant, dans le projet de protection de l'Aven Noir et

de son périmètre rapproché ; dans un premier temps, les communes en ont fait l'acquisition foncière, avec un co-financement de l'établissement public du Parc.

En Lozère, le premier schéma départemental des espaces naturels sensibles a été adopté : une quinzaine de sites répartis dans le département ont été retenus comme prioritaires. A ce titre, la tourbière de la cham du Pont, située sur la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère, va faire l'objet d'un plan de gestion concertée. L'une de ses caractéristiques tient à la nature de son substrat, formé de grès imperméable, qui permet le maintien d'eau en surface. Cette roche a également été utilisée pour la fabrication de pierres de meules extraites sur place.

Par ailleurs, en matière de protection de la biodiversité et à l'heure de la loi pour la reconquête de la biodiversité, l'État met en œuvre ses priorités de conservation



au travers des plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces menacées. L'établissement Parc est partie prenante de plusieurs de ces PNA : vautours fauve, moine et percnoptère, chiroptères, odonates, lézard ocellé, gypaète barbu, azurés (des mouillères, de la croisette et du serpolet), faucon crécerellette... La

responsabilité du territoire vis-à-vis de cette dernière espèce qui séjourne un mois par an sur les causses s'illustre à travers les chiffres ci-dessous.

L'établissement contribue ainsi à renforcer la connaissance sur le faucon crécerellette et plus généralement à alimenter l'inventaire national du patrimoine national.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif cause Méjean	15	61	337	300	848	1400	86	11	79	300
Effectif national	255	186	1763	880	1990	3916	754	734	635	833

## Plan loup

La politique de l'établissement sur le thème de la prédation des troupeaux concourt à répondre à l'objectif fixé par la charte : contribuer activement au maintien de l'agropastoralisme en étant un territoire d'expérimentation du plan national d'action (PNA) sur le loup piloté au niveau local par les préfets.

Au quotidien, les actions de l'établissement dans ce domaine s'articulent autour de trois axes principaux : la réalisation des constats de dommage dans le cœur du Parc, le suivi de l'espèce et l'aide aux éleveurs dans la mise en œuvre des mesures de protection.

En 2016, les agents du Parc national ont réalisé 42 constats de dommage sur des troupeaux, dont 27 ont donné lieu à une indemnisation des éleveurs (pour « prédation avérée et responsabilité du loup non écartée »). Une permanence a été tenue tous les jours de l'année par les équipes de l'établissement.

Le suivi hivernal 2015-2016 (49 sorties réalisées sur 18 circuits) a permis de relever 17 indices de présence du loup dont 6 ont été validés par le réseau loup-lynx de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. La présence du loup, permanente côté lozérien depuis 2012 (avec 3 individus distincts au minimum), se confirme côté gardois avec plusieurs indices de présence et 4 constats de dommage « responsabilité du loup non écartée », sur des estives et sur un troupeau.

Les agents de l'établissement Parc sont également aux côtés des éleveurs en accord avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre des moyens de protection. Ils par-

ticipent notamment à la diffusion de la signalétique sur les chiens de protection des troupeaux. Au mois d'août, quatre agents ont prêté main forte à un berger de la vallée de la Dourbie pour renforcer en urgence un parc de regroupement nocturne avec du matériel prêté par la Direction départementale du territoire et de la mer. Dix-huit avis favorables ont été délivrés par l'établissement en réponse à des demandes d'autorisation de tir de défense dans le cœur du Parc. Ces autorisations permettent aux éleveurs de se défendre en cas d'attaque sur leurs troupeaux.

## Politiques européennes

L'Europe fait partie du quotidien des acteurs du territoire. Dans le domaine de la protection de la biodiversité, la constitution et l'animation du réseau Natura 2000 est portée par les collectivités locales. L'établissement public est responsable de quatre sites dont plus de 50 % de la superficie sont situés dans le cœur. En 2016, son effort s'est porté sur le montage de contrats Natura et de dossiers pour répondre aux objectifs de maintien de l'état de conservation de la biodiversité d'intérêt communautaire : programme agri-environnemental et climatique, restauration d'une lavogne sur le causse Méjean, préservation d'îlots d'arbres d'intérêt écologique. Leur mise en œuvre concrète, au travers d'actions de gestion, aura lieu en 2017.





# Zoom sur quelques dossiers importants sur le territoire

## Massif Aigoual

### Un climat au beau fixe

Connu pour être un champ de bataille climatique, l'Aigoual s'adapte au changement que provoque l'élévation moyenne des températures en requalifiant son offre de loisirs pleine nature et en la diversifiant pour ne pas faire de la neige le levier unique de son développement touristique. A l'été 2016, les premières réalisations du pôle nature 4 saisons (financées par des crédits régionaux, nationaux et européens mais aussi avec le concours technique et financier du Parc national) ont été inaugurées : réseau multi-activités (randonnée, VTT...) avec notamment la création d'un site VTT labellisé FFC et l'ouverture au public de la voie de découverte les Balcons de l'Aigoual qui permet de relier la station de Prat-Peyrot au sommet de l'Aigoual en passant par l'ancienne départementale désormais réservée aux piétons et modes de déplacement doux.

Au sommet, l'avenir du météosite se dégage : la dynamique locale séduit Météo France qui souhaite maintenir son investissement pour faire de ce site un lieu emblématique de ses compétences en matière d'accompagnement et d'adaptation au changement climatique. Avec la mobilisation de l'établissement Parc, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires s'est également vue attribuer une subvention au titre des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) afin de boucler son plan de financement de la réhabilitation de l'observatoire météorologique de l'Aigoual et d'en

faire un centre d'interprétation sur les changements climatiques unique en France et peut-être en Europe.

Autre démarche emblématique, l'obtention du label « Forêt d'exception » pour la forêt domaniale de l'Aigoual est en bonne voie : le comité national d'orientation de l'ONF qui jugera *in fine* de la qualité du projet est venu en juin 2016 découvrir les particularités de cette forêt et de ce territoire. La forêt domaniale possède un caractère et une histoire qui méritent ce label : les experts ont notamment remarqué les fortes dynamiques entre acteurs locaux et la pertinence du changement climatique comme l'un des axes de découverte de cette forêt.

### Le devenir du lac des Pises en question

Propriété de l'établissement public du Parc national, le barrage du lac des Pises doit répondre à des exigences règlementaires du fait de son classement en 2015 comme ouvrage hydraulique. L'établissement en a immédiatement diligenté certaines et a souhaité associer le territoire aux réflexions sur le devenir du barrage. Une étude de diagnostic hydraulique et géotechnique approfondi du barrage des Pises et la conception de scénarii d'évolution de l'ouvrage ont été confiées à un bureau d'études. Au vu des profondes malfaçons de l'ouvrage, seuls d'importants travaux de reprise pourraient garantir sa pérennité. Le comité de pilotage de l'étude doit trancher entre trois scénarii d'évolution : le maintien de l'ouvrage avec les travaux correspondants pour répondre aux règles de sécurité et assurer sa pérennité ; l'abaissement du barrage pour limiter les obligations règlementaires ; l'effacement du barrage.



## Massif Causses-Gorges

### Inauguration du sentier des oiseaux des Causses et des Gorges

Né d'un projet pédagogique autour des passereaux et des vautours du causse Méjean, initié en 2012 par l'école du Méjean à La Parade et les agents du Parc national, ce nouveau sentier d'interprétation a été inauguré le 21 septembre au belvédère du Roc des Hourtous.

Cette boucle courte, accessible à un public familial, aux contenus simples et attrayants, offre de magnifiques panoramas sur les gorges du Tarn et des points d'observation des vautours et des passereaux, emblématiques de la riche avifaune de ce secteur. L'attractivité touristique du roc des Hourtous associée à la présence d'une grande diversité d'oiseaux, à la jonction du Causse et des falaises, a été décisive dans le choix du site. La fiche du sentier, avec le tracé et toutes les informations pratiques, est téléchargeable sur la plateforme Destination Parc national des Cévennes.

### Un chantier pierre sèche au Villaret

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS), la commune de Hures-la-Parade, l'association TAKH et l'établissement public, un mur en pierre sèche a été restauré au hameau du Villaret (Hures-la-Parade). Ce projet s'inscrivait dans une session du Certificat de qualification professionnelle « Ouvrier professionnel en pierre sèche » mis en œuvre par les ABPS. Il s'agissait d'une formation itinérante qui a conduit les stagiaires sur plusieurs chantiers publics en Lozère et dans le Gard. Huit stagiaires ont travaillé au Villaret pendant 14 jours.

### L'établissement accompagne Florac-Trois-Rivières sur trois dossiers majeurs

#### Effacement du seuil sur le Tarnon

Pour répondre aux obligations de rétablissement de la continuité des cours d'eau, la commune a fait réaliser les travaux d'effacement du seuil construit dans les années 1970 pour favoriser la baignade, avec les soutiens technique de l'établissement et financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

#### La démarche Aider

Dans le cadre du dispositif Appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural (Aider), la commune travaille à un plan d'aménagement du centre bourg. L'établissement public lui a apporté un soutien technique par le biais d'un stage sur les ruelles et liaisons douces de la commune réalisé par une étudiante de l'École de paysages de Blois. Après une phase d'identification des enjeux de rénovation des lieux, la stagiaire a réalisé des esquisses d'aménagement de plusieurs sites.

#### Bientôt un Atlas de la biodiversité communale (ABC)

L'établissement public a commandé à l'Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement, au Conservatoire des espaces naturels de Lozère et au Centre ornithologique du Gard une déclinaison locale de la méthodologie nationale des ABC, ainsi que la phase 1 de l'ABC de Florac. L'étude a fait le point sur les données et méthodes disponibles pour faire la synthèse des connaissances naturalistes locales, hiérarchiser les enjeux et définir les inventaires complémentaires à mener, les outils pouvant être mobilisés pour animer et coordonner la démarche, et les pistes de financement. Les connaissances existantes sur la biodiversité de Florac se sont révélées très riches...

Ainsi, 37 % des espèces de papillons de jour connues en France sont présentes sur le territoire de la commune.



## Massif Mont Lozère

### La contribution au projet de pôle de pleine nature du mont Lozère

Le projet de pôle de pleine nature (PPN) du mont Lozère porté par le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère (Smalm) a été retenu en 2016 dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Gip Massif central.

L'établissement public du Parc a accompagné le Smalm dans la définition du programme d'actions. Il a expertisé l'ensemble des activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du caractère du cœur du Parc, proposant, quand cela s'avérait nécessaire, des évolutions qui ont été prises en compte (modification de circuits de VTT, déplacement dans des secteurs à enjeux moins importants du projet de Bike Park...). Son implication a surtout permis de mettre en avant les potentialités éco-touristiques de ce territoire préservé, accessible depuis le train et connaissant déjà une forte proportion d'acteurs engagés. Conscients de la progression permanente du marché du tourisme durable et de l'atout que représente le positionnement de stations touristiques dans le cœur d'un parc national, les élus du Smalm ont décidé de choisir le public « vert » comme l'un des publics cibles de ce projet. En cohérence avec cette décision, le projet de PPN reprend l'objectif de la charte du Parc national d'évolution des stations de pleine nature du cœur vers des éco-stations et met en avant pour favoriser la liaison entre elles des activités douces : ski de randonnée, randonnée, raquettes, VTT, vélo à assistance électrique. De nombreuses actions sont consacrées à l'information et à la sensibilisation des visiteurs, dont certaines seront portées par l'établissement Parc : sentiers d'interprétation du mas de la Barque et de la Pelouse, table d'orientation du Pic Cassini. Enfin, des études paysagères seront menées pour améliorer l'accueil physique des visiteurs sur ces sites et en réduire l'impact (stationnement, intégration des équipements...).

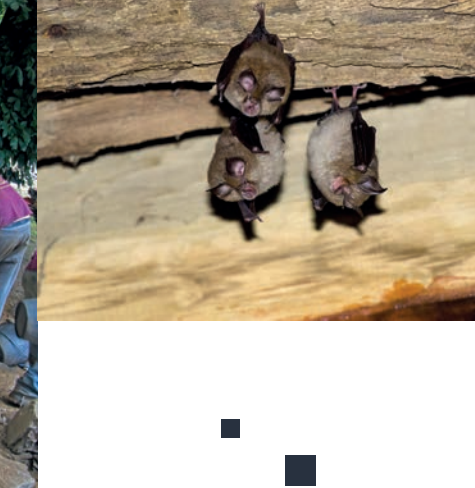
### Soutien à la valorisation de la filière « jus de pomme »

Dans le même esprit, l'établissement public avait contribué en 2015 à la définition d'un programme d'actions en faveur de la redynamisation de l'activité agricole, que la Région a décidé de financer à travers sa politique Terra rural. En 2016, l'établissement Parc a suivi et participé au projet de valorisation de la filière jus de pommes aux côtés des Cuma du Ventalon, du Penedis et d'Altier et des collectivités, dans le but de faire bénéficier à terme les producteurs de la marque *Esprit parc national*. Il a contribué à la promotion de cette démarche et des savoir-faire associés en participant à l'organisation d'un concours de jus de pomme à Génolhac.

### La revitalisation du hameau de l'Espinass se poursuit

Depuis plus de dix ans, la dynamique de revitalisation du hameau de l'Espinass se maintient. Face à cette énergie débordante, génératrice de nombreux projets, l'établissement Parc se mobilise afin de garantir un développement harmonieux du site. Il a réuni l'ensemble des acteurs pour dresser un bilan, déterminer les actions à court terme nécessaires à l'amélioration du site et définir les contours d'une vision partagée des aménagements futurs. Un travail complémentaire s'en est suivi auprès de chaque acteur pour faciliter sa mise en œuvre : finalisation du sentier d'interprétation (communauté de communes), implantation des ouvrages de l'école de la pierre sèche (ABPS), amélioration de l'accueil touristique et du site (SCIC Bistrot Espinass)...





## Massif Vallées cévenoles

### Un dispositif d'observation des chiroptères installé à la magnanerie de la Roque

La colonies de petits rhinolophes qu'abrite la magnanerie de la Roque (Molezon) fait l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années par les équipes de l'établissement et du site Natura 2000 du gardon de Mialet. Afin de sensibiliser le public à ces petits mammifères ailés, mal connus et souvent mal aimés, un dispositif spécifique y a été installé au printemps 2016. Associant caméra, projecteurs infrarouges et écran de contrôle, il permet, en temps réel ou par le biais d'enregistrements, d'observer les comportements de ces animaux.

### Le suivi de l'aigle royal

En juin, des agents ont bagué un aiglon du couple d'aigles royaux installé sur la commune de Vébron. Le but est de recueillir des informations sur l'oiseau - régime alimentaire, mesures biométriques (bec, tarse, aile pliée, poids), déplacements - et de contribuer à une étude sur l'impact de l'installation d'éoliennes sur le territoire des aigles dans le sud du Massif central. En novembre, une opération a été menée pour faciliter l'observation du nid de Cassagnas, situé en plein massif forestier. Bien après l'envol du jeune, l'aire a pu être localisée en haut d'un arbre. Le nid contenait des ossements issus de diverses proies. Ce relevé indique le rôle de super-prédateur de l'aigle royal dans un écosystème où il assure un équilibre constant, ainsi que sa faculté d'adaptation en matière de ressource alimentaire.

## Edition 2016 du Rallye nature

Pour la 2<sup>e</sup> édition du Rallye nature, près de 80 élèves de 5<sup>e</sup> des collèges de Saint-Jean-du-Gard et de Saint-Etienne-Vallée-Française se sont retrouvés sur le site d'Appias (Moissac-Vallée-Française). Encadrés par les stagiaires du centre de formation du Merlet, des techniciens de l'ONF et des fédérations de chasse et de pêche, des chargés de mission Natura 2000 et des agents du Parc national, les collégiens ont bénéficié de nombreux ateliers de découverte de l'environnement et appréhendé les actions menées par les gestionnaires de l'espace dans un objectif partagé de protection de la nature. Cette journée a été l'aboutissement d'un travail amorcé en classe pendant l'année scolaire.

### Une journée sous le signe de la transhumance

Le 21 juin, des écoliers de la vallée Longue et les collégiens du Collet-de-Dèze ont retrouvé le berger et son troupeau qui transhument chaque année sur l'estive de l'Aubaret. Dans la matinée, au travers d'ateliers proposés par leurs enseignants, des représentants de l'association du CÉFÉDÉ à la ligne verte et des agents du Parc national, les enfants étaient devenus spécialistes d'un domaine particulier : faune, flore, lecture de carte, géographie locale, histoire des Cévennes. L'après-midi, répartis en équipes multi-niveaux, ils ont pu réinvestir leurs connaissances dans un jeu où se mêlaient orientation, énigmes, approche de l'Occitan et patrimoines. Cette approche transversale centrée sur les éléments constitutifs du paysage a permis aux élèves de toucher du doigt les enjeux de protection et le rôle joué par les moutons dans la gestion des espaces. Cette journée ludique basée sur la solidarité aura permis aux enfants de découvrir les Cévennes sous l'angle du pastoralisme.

# Le budget

## Autorisations d'emplois

L'établissement public du Parc national termine l'année 2016 avec 89,08 Equivalents temps plein travaillés (ETPT) et 78,5 Equivalents temps plein (ETP), conformément aux seuils qui lui avaient été fixés.

L'année 2016 a été ponctuée par 3 départs à la retraite (dont 2 remplacés).

Trois emplois d'avenir ont quitté l'établissement fin mai 2016 et deux nouveaux jeunes ont été recrutés courant juillet. Trois autres emplois hors plafond sont consacrés à l'animation des projets Mil'Ouv, Forêts anciennes et Laubamac.

## Situation patrimoniale

DÉPENSES		RECETTES	
Personnel	5 138 884,49 €	Subventions pour charges de service public	6 472 360,00 €
Fonctionnement hors personnel	1 624 034,56 €	Autres financements de l'État	35 916,78 €
Intervention (subventions au territoire)	461 862,20 €	Fiscalité affectée	
		Autres subventions	132 342,77 €
		Autres produits	583 474,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 224 781,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 224 093,76 €</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice	0,00 €	Résultat prévisionnel : perte	687,49 €
<b>TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>7 224 781,25 €</b>	<b>TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	<b>7 224 781,25 €</b>
Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	Capacité d'autofinancement	200 761,55 €
Investissements	651 741,85 €	Financement de l'actif par l'État	46 516,76 €
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	30 750,00 €
		Autres ressources	304 886,20 €
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	75,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>561 741,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>582 989,51 €</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement</b>	<b>21 247,66 €</b>	<b>Diminution du fonds de roulement</b>	<b>0,00 €</b>

## Fonds de roulement et trésorerie

Le compte financier fait apparaître une perte de 687,49 €, une capacité d'autofinancement de 200 761,55 € et un apport sur fond de roulement de 21 247,66 €.

Le niveau de fond de roulement se monte à 1 659 814 € (1 637 519 € fin 2015) et la trésorerie de fin d'année à 1 918 782 € (1 443 418 € fin 2015).

## Marchés publics

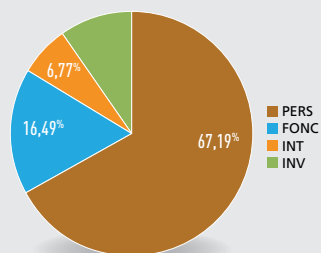
Dix marchés publics à procédure adaptée (Mapa) ont été passés en 2016 : étude écomusée du Mont-Lozère, travaux cabanes pastorales, ateliers territoriaux forêt, études naturalistes, sentier des oiseaux, diagnostics zéro pesticides, étude grand tétras, conception de panneaux routiers, téléphonie fixe, parcours d'interprétation d'Aire de Côte.



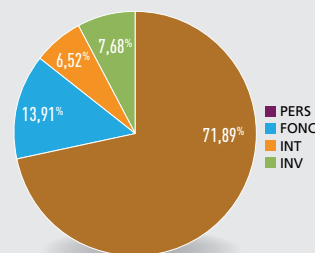
# Réalisations 2016

Les taux de réalisation et la répartition de réalisation par enveloppes sont synthétisés dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) :

AE consommées par enveloppe



CP consommés par enveloppe



Domaines d'activités et activités	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire</b>	81 242 €	59 445 €	26 490 €	5 530 €	36 026 €	28 872 €	143 759 €	93 848 €
1-1 Acquisition de connaissances	72 827 €	51 251 €	26 490 €	5 530 €	36 026 €	28 872 €	135 344 €	85 654 €
1-2 Administration et diffusion des connaissances	8 414 €	8 193 €					8 414 €	8 193 €
1-3 Contribution à des programmes de recherche							0 €	0 €
<b>2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel</b>	20 651 €	20 651 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 651 €	20 651 €
2-1 Surveillance du territoire et des usages							0 €	0,00 €
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	20 651 €	20 651 €					20 651 €	20 651 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers							0 €	0 €
<b>3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable</b>	297 431 €	126 448 €	466 078 €	115 563 €	531 434 €	415 436 €	1 294 944 €	657 448 €
3-1 Agriculture	71 102 €	32 358 €	51 177 €	10 615 €	507 140 €	395 942 €	629 420 €	438 917 €
3-2 Sylviculture	94 929 €	58 233 €	1 556 €	0 €	5 360 €	5 360 €	101 845 €	63 593 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	6 500,00 €	6 500,00 €	104 455 €	52 646 €	18 934 €	14 134 €	129 889 €	73 280 €
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	2 625 €	1 176 €	31 050 €	800 €			33 676 €	1 976 €
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	2 964 €	6 390 €	224 899 €	38 373 €			227 864 €	44 763 €
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux			49 938 €	13 127 €			49 938 €	13 127 €
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin							0 €	0 €
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	104 100 €	10 500 €	3 000 €	0 €			107 100 €	10 500 €
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	2 329 €	2 329 €					2 329 €	2 329 €
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	12 879 €	8 960 €					12 879 €	8 960 €
<b>4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs</b>	242 500 €	208 283 €	17 510 €	1 510 €	90 092 €	48 388 €	350 103 €	258 182 €
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	3 862 €	3 862 €	17 510 €	1 510 €			21 372 €	5 372 €
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	33 599 €	33 599 €			1 389 €	1 389 €	34 989,18 €	34 989,18 €
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	105 324 €	80 868 €			88 703 €	46 999 €	194 027 €	127 867 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	99 713 €	89 952 €					99 713 €	89 952 €
<b>5 Piloter la politique du Parc national</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
5-1 Animation et évaluation de la charte							0 €	0 €
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines							0 €	0 €
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales							0 €	0 €
<b>6 Gérer l'établissement public</b>	601 426 €	564 802 €	0 €	336 259 €	62 248 €	48 099 €	663 674 €	949 160 €
6-1 Management général							0 €	0 €
6-2 Gestion financière							0 €	0 €
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	599 383 €	562 759 €	0,00 €	336 259 €	62 248 €	48 099 €	661 631 €	947 117 €
6-4 Gestion des ressources humaines (formation)	2 043 €	2 043 €					2 043 €	2 043 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 243 253 €</b>	<b>979 631 €</b>	<b>510 078 €</b>	<b>458 862 €</b>	<b>719 801 €</b>	<b>540 798 €</b>	<b>2 473 133 €</b>	<b>1 979 291 €</b>



## Une pensée pour ceux qui sont partis

### Les collègues



Jean Séon, notre collègue et ami, est décédé le 30 janvier 2016. Jean était entré au Parc national le 1er janvier 1983 comme garde-moniteur. Il occupait la fonction de technicien Forêt sur le massif de l'Aigoual depuis 2013. Il était un naturaliste passionné autant que passionnant. Il croyait en la pédagogie et aimait transmettre. Il était apprécié et

reconnu pour son professionnalisme. Son action et son esprit resteront présents au sein des équipes du Parc national et auprès de ceux qu'il a accompagnés : forestiers et habitants du massif de l'Aigoual.

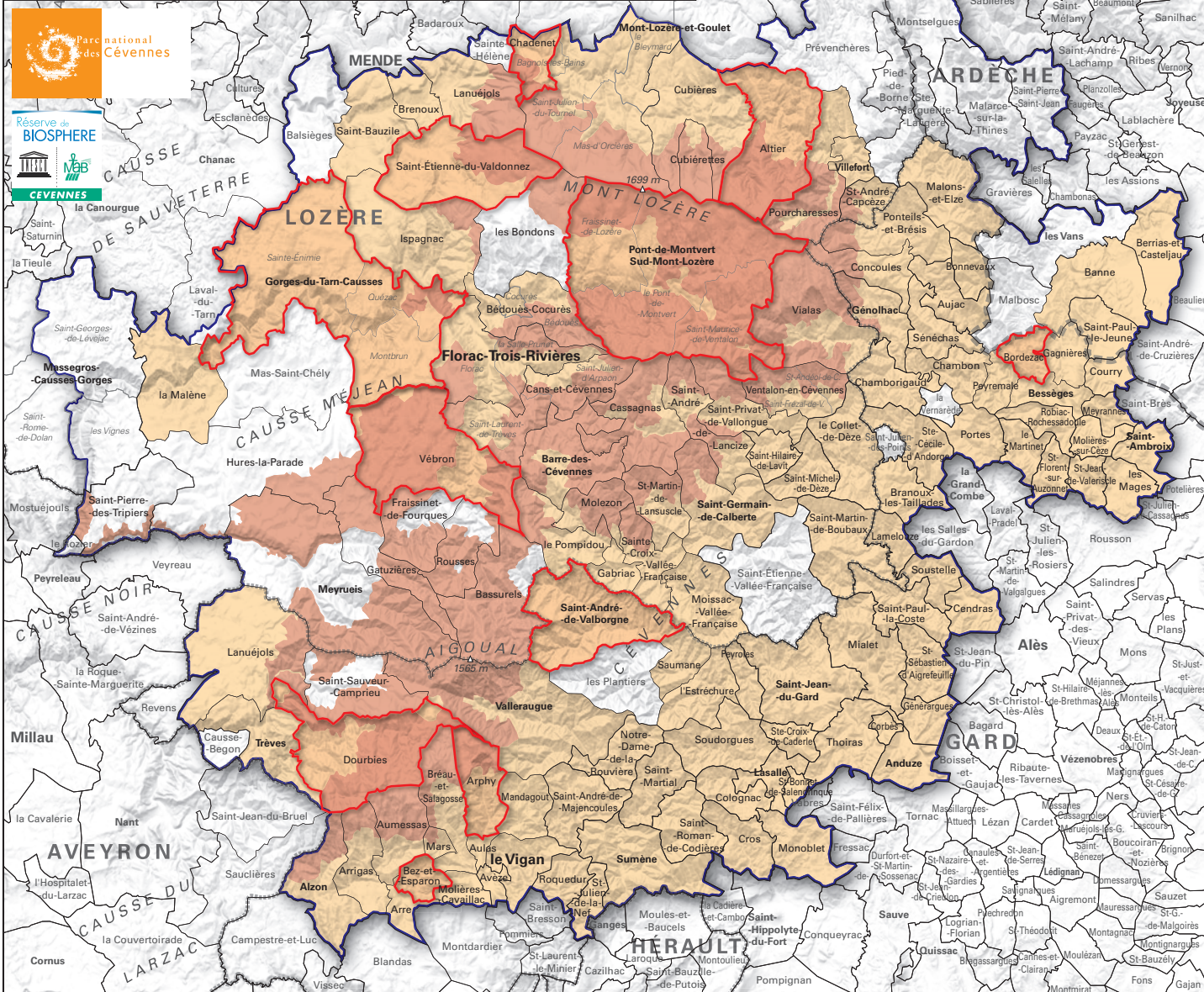
### Les personnalités

Jur Jacobs, adjoint au maire de Saint-Michel-de-Dèze et propriétaire de la Combe de Ferrière, village de gîtes et camping au cœur des Cévennes, était engagé dans le tourisme durable auprès du Parc national et son entreprise était signataire de la Charte européenne du tourisme durable depuis 2006. Il est décédé le 7 février 2016.

Francis Villemaux, membre de l'association « Du CFD à la ligne verte » et cheville ouvrière du « Train de l'Andorge en Cévennes », est décédé le 23 août 2016. Il s'était beaucoup investi, avec l'équipe des vallées cévenoles du Parc national, dans la reconstitution d'un échantillon de voie du CFD au pont de Champernal.

Michel Bedon, élu référent de la commune de Barre-des-Cévennes auprès du Parc national, est décédé le 15 septembre 2016.

# Le Parc national des Cévennes en 2016 : 11 nouvelles communes adhérentes



Nouvelles adhésions à la charte du Parc en 2017

Nouvelle commune adhérente

Repères administratifs

**MENDE** Préfecture

**le Vigan** Sous-préfecture

— Limite de commune

— Ancienne limite de commune

## Parc national des Cévennes

6 bis, place du Palais • 48400 Florac

Tél. : +33 (0)4 66 49 53 00

Fax : +33 (0)4 66 49 53 02

Courriel : [info@cevennes-parcnational.fr](mailto:info@cevennes-parcnational.fr)

[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>

### CRÉDITS PHOTOS

Agents du Parc : Olivier Prohin, Gael Karczewski, Bruno Descaves, Bruno Daversin, Eméric Sulmont, Catherine Dubois, Laurence Dayet, Régis Descamps, Sandrine Forge, Julien Marie, Jean-Pierre Malafosse, Mathieu Baconnet, Julien Buchert, Laurent Bélier, Yves Maccagno, Matthieu Dollfus, Laurette Valleix, Céline Emberger, Hervé Picq, Richard Scherrer, Siméon Lefebvre, Emilien Hérault, Régine Leducq, Philippe Argoud, Mathilde Schläeflin, Yannick Manche, Pierre Dilhan

Autres photographes : Yann Toutain, Didier Azema, Collège La Régordane – Génolhac, Arnaud Bouissou – Terra/ Meem, Damourette – Sipa Press, Patrick Mayet, Alain Lagrave, Cathie O'Neil - ABPS

Mise en page : Studio Graphème • Impression : Parc national des Cévennes.